

LE CLUB DE PRÉVENTION
D'ÉPERNAY

1978 - 2014

TOUTE UNE HISTOIRE

Martine PESQUIÉ
Février 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 5
PETIT RAPPEL HISTORIQUE ET ELEMENTS DE CONTEXTE	Page 7
PREMIERE PÉRIODE 1978 - 1985 :	
L'ANCRAGE DU CLUB DE PREVENTION DANS LE QUARTIER BERNON	Page 9
DEUXIEME PÉRIODE 1986 - 1989 :	
LE DEVELOPPEMENT	Page 19
TROISIEME PÉRIODE 1990 - 1999 :	
L'INSERTION SOUS TOUTES SES FORMES	Page 27
QUATRIEME PERIODE 2000 - 2002 :	
TURBULENCES OU LE CLUB EN DANGER	Page 39
CINQUIEME PERIODE 2003 - 2007 :	
LA RECONSTRUCTION	Page 47
SIXIEME PERIODE 2008 - 2014 :	
« TEMPS DE CRISE » ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE	Page 57
CONCLUSION	Page 73

INTRODUCTION

Le Club de Prévention d'Épernay est une association loi 1901, créée en 1978, dont l'objet de départ est la mise en œuvre d'une action de prévention spécialisée sur le quartier Bernon.

Au fil du temps et en réponse aux problématiques rencontrées sur le terrain elle a su développer des actions d'insertion très diversifiées, toujours au profit du public le plus en difficulté.

Cette association, qui a fêté ses 35 ans d'existence en 2013 méritait bien qu'on lui consacre un peu d'attention.

Au moment de prendre ma retraite, après un investissement de 23 années, tout d'abord comme éducatrice spécialisée, puis chef de service et enfin directrice, j'ai eu envie de retracer son histoire.

De cette association à laquelle j'ai beaucoup donné, j'ai également beaucoup reçu. Cela valait bien que je lui fasse un retour, que je boucle la boucle : Donner, recevoir, rendre.

Pour faire ce travail, je me suis appuyée sur les documents écrits que j'ai pu retrouver mais également sur les souvenirs de salariés que j'ai interviewés, dont certains étaient présents à la création de l'association.

J'ai essayé d'une part de mettre en perspective l'évolution de l'association dans le contexte politique qui a permis et accompagné son développement et d'autre part de m'en tenir aux faits en évitant parti-pris, interprétation ou jugement.

Il ne s'agit pas d'un travail d'historien. Il est possible qu'il comporte des erreurs ou des oublis. Il est parfois difficile d'être à la fois dedans et en dehors, d'avoir été un acteur impliqué et de tenir le fil d'une mise à distance historique.

Ce qui m'intéressait dans cet exercice était de montrer qu'une association est vivante, et celle-là en particulier. Elle est porteuse d'une énergie qui lui a permis de construire, de développer, d'innover mais aussi de se battre pour ne pas mourir, et d'être capable de rebondir pour reconstruire et créer à nouveau.

Cette énergie elle la doit à toute une équipe, administrateurs et salariés qui s'y sont investis depuis sa création et portent des valeurs communes sans lesquelles elle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE ET ELEMENTS DE CONTEXTE

Ou, comment comprendre ce qui a présidé à la création des clubs et équipes de prévention et plus particulièrement le Club de Prévention d'Épernay

Documents de référence

Le bulletin officiel-Fascicule spécial n° 82-19 bis- du ministère de la solidarité nationale et du ministère de la santé sur les Clubs et équipes de prévention reprend l'arrêté du 4 juillet 1972 et sept circulaires parues entre octobre 1972 et janvier 1975.

1972 : L'arrêté du 4 juillet 1972 crée un conseil technique des clubs et équipes de prévention. Il est chargé de donner à la commission permanente (créée par décret le 9 septembre 1970) des avis sur les problèmes d'ordre général que posent Clubs et équipes de prévention, notamment sur les méthodes et les techniques en matière de prévention de l'inadaptation sociale.

1973 : La circulaire du 13 juillet 1973 et les notes qui y sont adjointes donnent des précisions quant à la composition d'une équipe de prévention spécialisée :

- Nécessité d'un personnel qualifié et expérimenté
- Pluridisciplinarité de l'équipe (comprenant au moins un éducateur spécialisé)
- Nombre de postes budgétaires ne devant pas être inférieur à trois.

Emergence du problème urbain au niveau national

5 avril 1973

Une circulaire d'Olivier Guichard, ministre de l'Équipement, met fin à la construction des grands ensembles ("circulaire barres et tours"). La circulaire vise à empêcher la réalisation des formes d'urbanisation désignées généralement sous le nom de grands ensembles, peu conformes aux aspirations des habitants et sans justification économique sérieuse ; elle incite également à lutter contre les tendances à la ségrégation qu'entraîne la répartition des diverses catégories de logements entre les communes des agglomérations urbaines.

juin 1973

Installation du groupe de réflexion "Habitat et vie sociale" à l'instigation de Robert Lion, directeur de la construction. Le groupe, chargé de l'amélioration des relations sociales dans les grands ensembles, dresse un sombre constat : pauvreté et atomisation de la vie quotidienne, faiblesse des structures sociales locales, ségrégation interne entre les groupes les plus pauvres et les groupes qui attendent pour épargner en vue d'une accession ultérieure à la propriété individuelle, ghettoïsation des jeunes. Les remèdes proposés sont la rénovation de l'habitat le plus dégradé, et surtout le développement d'une vie sociale communautaire, l'animation et la participation des habitants.

août 1976

Création du Fonds d'aménagement urbain (FAU) destiné à appuyer financièrement l'aménagement des centres des villes et de leurs quartiers.

1977

Début de la politique de la ville

Lancement du **premier "plan banlieue"** par Jacques Barrot, secrétaire d'Etat chargé du Logement dans le gouvernement de Raymond Barre. Le plan repose sur une série de contrats passés entre les villes, les organismes HLM et l'Etat afin d'aménager 53 sites en banlieue. La procédure Habitat et Vie Sociale (HVS) est instituée pour chercher à corriger les défauts les plus évidents de ces quartiers. L'approche HVS est novatrice : globale et transversale, elle tente d'associer les habitants aux projets qui les concernent.

Sur Epernay la première rénovation urbaine est engagée sur le quartier Bernon. Cette opération « Habitat et vie sociale » prévoit des travaux d'amélioration de l'habitat (insonorisation, circulation, cadre de vie) mais aussi et la construction d'équipements sociaux, telle que Maison Pour Tous (MPT) de Bernon.

3 mars 1977

Un arrêté transforme le groupe de réflexion **Habitat et Vie Sociale** en **une instance interministérielle**.

septembre 1977

Le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, présidé par Alain Peyrefitte, rend ses conclusions dans un **rapport intitulé "Réponses à la violence"**. Après avoir diagnostiqué l'apparition d'un sentiment généralisé d'insécurité, le rapport préconise un redéploiement des forces de police et de gendarmerie afin "d'accroître la densité des forces de sécurité dans les zones nouvelles d'urbanisation, où leur absence est gravement ressentie". Il souligne les dysfonctionnements inhérents aux groupes d'habitat collectif.

Il pose surtout pour la première fois le principe d'une politique de prévention de la délinquance globale et partenariale. Il met en avant la prévention spécialisée au regard de sa spécificité d'intervention :

**« Une action globale dans un quartier, un grand ensemble »,
« Une déontologie : non mandat, volontariat, anonymat ».**

C'est dans ce contexte et s'appuyant sur ce rapport « Réponses à la violence » que la création du club de prévention va s'imposer.

Mais pourquoi un club de prévention à Epernay ?

Parce que le quartier Bernon, construit entre 1968 et 1972 au sud-est de la ville, et classé Zone de redynamisation urbaine (ZRU), est considéré comme le plus important des quartiers sparnaciens avec 6000 habitants, mais aussi le plus défavorisé.

Le quartier Bernon est ce grand ensemble où déjà se posent de nombreux problèmes socio-économiques et où commencent à apparaître des problèmes de délinquance que font remonter les différents acteurs de terrain présents sur ce quartier.

PREMIERE PÉRIODE

1978 - 1985

L'ANCRAGE DU CLUB DE PRÉVENTION DANS LE QUARTIER BERNON

1978 : LA CRÉATION

17 mars 1978 : Réunion à la Maison Pour Tous (MPT)

Elle est initiée par des professionnels (éducateurs justice, instituteurs, assistantes sociales, psychologues scolaires) qui habitent eux-mêmes le quartier et peuvent observer tant dans leur quotidien que dans leurs champs professionnels les difficultés qui apparaissent sur ce quartier et l'importance d'agir.

Cette réunion a donc pour objet :

- La Création d'un Club de Prévention d'Epernay Est (Bernon, Bernon village Beausoleil) sous la forme d'une association loi 1901.

Elle est ouverte à toute personne intéressée à participer à l'assemblée constitutive.

24 octobre 1978 : la préfecture donne un **agrément provisoire** au club de prévention.

Le premier président est Jean-Pierre Parrot. Il exerce alors la profession d'éducateur spécialisé à l'Institut Spécialisé d'Education Surveillée (I.S.E.S) financé par le ministère de la justice.

L'équipe

Elle se compose de quatre personnes, trois travailleurs sociaux et une secrétaire, embauchés entre décembre 1978 et février 1979.

Roland Pastor : chef de service

Jean Michel Godron : animateur socio-culturel

Anne Rapeneau : assistante sociale

Nicole Teixeira : secrétaire

Les locaux

De décembre 1978 à décembre 1983 : c'est un local en sous-sol, situé **4 square Léo Delibes** et composé d'une seule grande pièce qui fera office de lieu d'accueil. Il est mis à disposition par le Toit Champenois. Il est situé en face de la bibliothèque de Bernon où viennent de nombreux scolaires.

Le financement

Il repose au départ sur trois financeurs principaux : Le ministère de la Jeunesse et des sports, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) et la Ville d'Epernay.

1979 : LE TEMPS DE L'INSTALLATION

C'est une phase d'intégration et de perspectives d'actions.

Dès sa création, le souci de l'équipe de prévention est double :

- ✓ Exister à partir d'une intégration « naturelle » dans le quartier et établir le contact avec les habitants en étant respectueux de leur rythme de vie, de leurs habitudes.
- ✓ Se mettre en relation avec toutes les structures, groupements et associations existant sur le quartier qui agissent en lien direct avec les usagers.

Il faut trouver sa place sans prendre celle des autres et se faire accepter.

« Il faudra que les gens comprennent que nous ne sommes pas des travailleurs sociaux s'additionnant à d'autres travailleurs sociaux mais que notre intervention a pour objectif la participation à la promotion du quartier »

Les objectifs énoncés valent pour cette première année et seront sans cesse renforcés au fil du temps :

La promotion du quartier, Il faut entendre par là :

- ✓ Un soutien aux associations par une aide matérielle et une disponibilité des membres de l'équipe (prêt de matériel, secrétariat, téléphone....)
- ✓ Un partenariat avec des associations de récupération (Emmaüs, Secours Catholique, Armée du Salut) pour une aide à l'installation des familles sur le quartier
- ✓ Une participation active à l'opération d'animation du quartier avec la mise en place de l'action « Habitat et Vie Sociale » menée par Culture et Liberté (fonds débloqués par le ministère de la culture) en lien avec la Maison Pour Tous, en direction des jeunes
- ✓ Un accompagnement (information, sensibilisation) des usagers vers les activités ou services proposés
- ✓ Un travail visant à favoriser les relations entre les habitants du quartier : recherche d'intérêts communs par la mise en place d'actions globales pour un mieux vivre ensemble.
- ✓ Une approche des adolescents : dans le quartier et par le biais de camps avec la MPT

La mise en place de liens entre les organismes privés ou publics intervenant dans les problèmes de l'inadaptation sociale

- ✓ Des rencontres formelles et régulières de concertation avec les différents services ou associations intervenant sur le même secteur : Aide Sociale à l'Enfance, service de sauvegarde en milieu ouvert, assistantes sociales en service de psychiatrie, de la sécurité sociale, de la SNCF, directeurs et animateurs de la Maison des jeunes et de la Culture, de la MPT.

Les actions ponctuelles

- ✓ L'hébergement : il se fait ponctuellement dans le local du Club avec quelques matelas posés au sol mais aussi au domicile des éducateurs qui n'acceptent pas de voir les jeunes rester dehors.
- ✓ L'accueil de personnes de passage
- ✓ L'aide à l'installation des familles arrivant sur le quartier
- ✓ Les relations avec les services judiciaires
- ✓ Les soirées avec les jeunes sur le quartier

Les actions globales

- ✓ Les camps avec des jeunes
- ✓ Les sorties avec les familles

Les relations de l'équipe avec les différentes instances, internes et externes

- ✓ La participation aux bureaux et conseils d'administration de l'association
- ✓ La participation aux instances régionales et nationales de réflexion sur la prévention spécialisée.

De cette première année de fonctionnement, il faudra retenir :

L'intégration au quartier qui se fait progressivement

La confirmation de la cohésion d'une équipe pluridisciplinaire

La nécessité d'une information permanente aux partenaires sur le travail de prévention spécialisée

Deux besoins fortement exprimés :
- Un local pour les jeunes, géré par les jeunes
- Un hébergement pour les jeunes sans abri

1980 : LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITE SPECIFIQUE

Si la première année a mis l'accent sur l'intégration du club de prévention avec les associations et les structures existantes sur le quartier, l'équipe pour cette deuxième année donne priorité à l'action directe avec les usagers, et principalement cette partie de la population particulièrement démunie qui ne fait pas la démarche vers ces associations.

Pour construire son identité l'équipe doit se démarquer des autres associations en faisant valoir sa singularité, sans pour autant s'isoler tout en renforçant le travail de partenariat, indispensable.

C'est un positionnement nouveau pour les partenaires qui n'est pas sans poser quelques difficultés.

L'équipe est donc amenée à reposer et réaffirmer régulièrement au cours de cette année 1980 les principes de la prévention spécialisée (anonymat, non mandat et surtout volontariat) qui impliquent une relation directe entre l'individu et l'éducateur, relation qui passe par un partage de la vie quotidienne sur le quartier avec comme **objectif premier d'aider l'usager à se prendre en charge, à prendre son autonomie.**

Toutes les actions menées en direction des jeunes et des familles ne perdront pas de vue cet objectif.

LES FAITS MARQUANTS :

- Un renforcement du partenariat Club / MPT avec la mise en œuvre de nombreux camps et sorties ponctuelles dont les objectifs sont la responsabilisation, la socialisation, l'autonomie.
- L'ouverture à la culture pour les jeunes et les familles (théâtre, cinéma, spectacles divers)
- La mise à disposition du local du Club
 - Pour les jeunes (anniversaires, « boum » en soirées et sur les weekends...)
 - Pour les associations (réunions diverses)
- Un partenariat avec l'école d'éducateurs de Reims : L'association devient terrain de stage
- Une rencontre avec la municipalité pour évoquer :
 - Les problèmes d'emploi : chômage, stages divers qui ne débouchent sur rien
 - Les problèmes de transport : Bernon qui représente un cinquième de la population sparnacienne est un quartier mal desservi et géographiquement marginalisé
 - Les problèmes d'hébergement des jeunes
 - La demande des jeunes de disposer sur le quartier d'un « local jeunes » qu'ils veulent gérer eux-mêmes.

Le 31 décembre 1980 : La préfecture donne un **agrément définitif** au club de prévention.

1981 : LA RECONNAISSANCE

Cette troisième année de fonctionnement marque la reconnaissance du Club sur le plan local et départemental par le quartier, les partenaires et les financeurs.

L'équipe est au complet et homogène. Elle accueille son premier stagiaire en formation d'éducateur spécialisé, Malik Amrani.

Le club s'ouvre sur d'autres partenaires institutionnels :

- ✓ Les écoles d'éducateurs de Nancy et de Metz pour l'accueil et l'accompagnement des stagiaires
- ✓ Les associations sportives d'Épernay et d'Ay
- ✓ L'association des papillons blancs (Foyer de la Tour Biron et Ateliers de la vallée) avec l'intégration de jeunes dans un camp réalisé par le Club et la MPT
- ✓ Les écoles du quartier avec la mise en place de réunions de concertation rassemblant instituteurs, parents et associations

- ✓ L'association départementale du personnel éducatif : participation aux réunions dans un double objectif, à la fois de rester en contact avec la dynamique de la profession et d'échanger sur des problèmes vécus sur le secteur dans une perspective de coordination.

L'équipe définit ses priorités d'action

- ✓ L'ouverture des locaux du Club au 7-12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires avec la mise en places d'animations et d'activités diverses
- ✓ Un soutien appuyé aux initiatives des personnes bénévoles qui s'investissent dans l'animation du quartier
- ✓ Un soutien aux initiatives des commerçants
- ✓ Un accompagnement concret des jeunes à faire entendre leurs revendications pour enfin obtenir un « local des jeunes » sur le quartier
- ✓ La prise en charge de plusieurs camps par les jeunes eux-mêmes.

Un point reste préoccupant :

L'hébergement des jeunes avec une augmentation importante des demandes.

1981 C'est aussi :

Sur le plan local

- ✓ La création de la Circonscription d'Action Sanitaire et Sociale d'Épernay et le début d'un travail en concertation avec les assistantes sociales par le biais de réunions communes
- ✓ L'entrée du Club de prévention au conseil d'administration de la Maison Pour Tous

Sur le plan national

- ✓ Les violents incidents de l'été dans le quartier des minguettes à Vénissieux
- ✓ La création des « zones d'éducation prioritaires » (ZEP) par le ministre de l'éducation nationale, Alain Savary sous le gouvernement Mauroy, destinées à renforcer l'action éducative là où le taux d'échec scolaire est le plus élevé.
- ✓ La création en décembre de la commission nationale pour le développement des quartiers chargée de la mise en œuvre de programmes de réhabilitation
- ✓ Le rapport Schwartz : premier rapport sur « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes » qui sera à l'origine de la création des Missions Locales et de la Délégation Interministérielle aux jeunes.

1982-1983 : CONSOLIDATION DU PARTENARIAT ET INTENSIFICATION DU TRAVAIL AVEC LES JEUNES

1982

Le partenariat

Il se poursuit et se consolide auprès de toutes les associations avec lesquelles le Club est en contact depuis sa création (prêt et échange de matériel, de locaux...). C'est avec la MPT que les liens sont les plus étroits au regard de la proximité de certaines missions.

Les échanges avec l'association des papillons blancs (foyer d'hébergement de la Tour Biron et Centre d'Aide par le Travail) se développent grâce à l'accueil de stagiaires de l'école d'éducateurs et à l'ouverture de camps organisés par le club et la MPT à quelques jeunes majeurs du foyer.

La question de la mixité des publics est déjà d'actualité.

- Avec la MPT

- L'ouverture du « local jeunes »

Il a le mérite d'exister enfin mais ne répond pas complètement à la demande des jeunes qui en voulaient la gestion complète. C'est la Maison Pour Tous qui en a la responsabilité. Il devient

rapidement un pôle d'attraction et un lieu de rencontre privilégié pour de nombreux jeunes du quartier, mais très vite des problèmes apparaissent. Trop perçu comme un lieu de consommation (jeux, babyfoot, vidéo...), et pas encore assez comme un lieu où se réfléchissent des projets de loisirs, vols et dégradations sont commis.

L'équipe du Club et les animateurs de la MPT ramènent ces jeunes au « projet pédagogique » de départ qu'ils avaient eux-mêmes rédigé et les aident à réaliser plusieurs sorties. C'est un début.

- Avec la Circonscription d'action sanitaire sociale

➤ Des réunions à thèmes

Organisées avec les assistantes sociales, on y aborde les problèmes rencontrés sur le terrain (hébergement, intégration des jeunes, personnes âgées.....) pour une meilleure coordination et capacité d'interpellation plus forte des instances concernées.

L'intensification du travail avec les jeunes

La bonne connaissance du quartier et la reconnaissance dont elle bénéficie permet maintenant à l'équipe de faire des constats plus affinés sur les difficultés rencontrées par les adolescents et les jeunes adultes. Drogue, alcoolisme, chômage, délinquance, fugues, rejet de la famille amènent les éducateurs à être davantage encore à l'écoute des usagers qui sont en attente d'aide et de réponses.

Les actions menées avec les jeunes s'intensifient. Elles recouvrent différents domaines dont les principaux restent :

- L'hébergement, qui se pratique toujours dans les locaux du Club et également au domicile des éducateurs (acte militant qui marque une époque où pouvait se confondre vie privée et vie professionnelle),
- La recherche de lieux d'accueil (Foyer de jeunes travailleurs, lieux de vie),
- Les démarches auprès des instances judiciaires,
- La recherche d'emploi ou de formation et une aide sociale en fonction des besoins (nourriture, dépannage ponctuel, prêts..).

Le Club dispose à cette époque d'un budget « **Avances sociales** » qui lui permet d'apporter en urgence un soutien financier aux usagers.

L'équipe oriente et accompagne également les usagers vers les services compétents en fonction des problèmes rencontrés : Conseil Général (pour des contrats jeunes majeurs), permanence d'accueil jeunes, bureau d'aide social de la ville, secours catholique, Accueil Saint Vincent de Paul, CAF....)

Les éducateurs sont attachés à ce que toute recherche de solution s'élabore avec les personnes concernées, leur capacité de choix et leur autonomie devant toujours être privilégiées conformément aux principes de la prévention spécialisée.

On perçoit ici les valeurs qui guident les éducateurs dans leur travail au quotidien et qui forment le socle sur lequel se construit une pratique éducative respectueuse des personnes accompagnées.

L'équipe a également d'autres priorités

- ✓ Le développement des actions auprès des 10-14 ans : plus tôt se crée le lien de confiance entre l'éducateur et le jeune, plus le travail est facilité à l'adolescence
- ✓ Le développement des sorties, actions ponctuelles, camps allant d'une à trois semaines
- ✓ La poursuite des séjours de jeunes en autonomie complète, aboutissement du travail mené les années précédentes
- ✓ La recherche de solution pour l'hébergement des jeunes

1982 c'est aussi :

Sur le plan national

- ✓ La loi de décentralisation du 2 mars 1982 qui transfère des compétences de l'État vers les collectivités territoriales dans de nombreux domaines (urbanisme, action sociale, formation professionnelle, gestion des collèges et lycées).
La prévention spécialisée est confiée aux Départements.
- ✓ Le lancement du dispositif « opération –prévention –été » qui deviendra « Ville-Vie-Vacances » en réponse aux incidents de l'été 1981
- ✓ La création des Missions Locales et PAIO pour l'emploi des jeunes via l'ordonnance 82-273 du 26 mars 1982 , conçues comme des lieux d'accueil, d'information et de soutien à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans sortis de leur formation initiale sans qualification.
- ✓ Le rapport Bonnemaison « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité », qui introduira la notion de prévention de la délinquance (avec la création des Conseils National et Communaux de Prévention de la Délinquance).

1983

L'équipe poursuit et développe son activité dans le quartier auprès des jeunes, des familles et avec l'ensemble des partenaires.

Le travail de relations individuelles constitue l'essentiel de son activité.

Elle réaffirme l'importance des camps et sorties qui s'inscrivent dans une démarche éducative ayant vocation à faire prendre conscience aux groupes de leurs capacités à s'organiser.

L'activité est un support à l'action individuelle, un moyen de communication, de rencontre.

LES FAITS MARQUANTS

- ✓ Le départ fin janvier de Roland Pastor, chef de service qui travaille au Club depuis sa création.
- ✓ L'embauche en août de Denise Fosset, éducatrice spécialisée.
- ✓ L'accueil d'un public plus jeune : des enfants de 4 à 8 ans, qui ne fréquentent ni les activités, ni le centre de loisirs de la MPT investissent le local du Club les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- ✓ De nombreux camps et séjours sont organisés et mobilisent l'équipe sur l'ensemble des congés scolaires.
- ✓ Un protocole d'accord est signé avec la PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation).
Il prévoit les modalités d'une collaboration entre éducateurs et conseillers sur l'accompagnement des jeunes en recherche de stages ou de formations.
- ✓ Un grand nombre de familles étrangères venues du Maghreb, de Turquie, d'Afrique noire, dont beaucoup d'adolescents arrivent sur le quartier.
Elles sont regroupées dans certains squares de Bernon, ce qui provoque un phénomène de ghettoïsation.
- ✓ Une enquête sur la prise en charge des adolescents non francophone dans les collèges sparnaciens est initiée et menée par le Club. Le GRETA (Groupement d'établissement), rattaché au lycée Godart Roger prend le relais en réunissant tous les acteurs locaux de l'Éducation Nationale, un représentant de la municipalité et les éducateurs pour des réunions de travail qui aboutissent à une meilleure prise en compte globale de ces adolescents.
- ✓ Des problèmes de racisme sont évoqués par les habitants lors d'une réunion sur le quartier
- ✓ Les incertitudes financières suite à la décentralisation sont une préoccupation majeure.

1983 c'est aussi :

Sur le plan local

- ✓ **Un changement de municipalité avec Bernard Stasi** (UDF) qui remplace Jacques Perrein (PCF)
- ✓ **Un changement de président pour le Club.** En cinq ans, entre 1978 et 1982, trois présidents se sont succédés : Jean Pierre Parrot, Roland Herr et Maurice Rigaudière.
Lorsque **Marcel Cé prend la présidence en 1983** il ne s'imagine sans doute pas à ce moment là qu'il assurera le plus long mandat (16 années) de président du Club. Très investi dans le tissu associatif local, administrateur au Toit Champenois, c'est un homme de conviction, un militant convaincu, un humaniste qui a su faire partager les valeurs qu'il défendait avec un engagement jamais démenti. Il quittera sa fonction de président en 1999.

Sur le plan national

- ✓ L'installation par Pierre Mauroy le 23 juillet du Conseil National de Prévention de la Délinquance suite au rapport Bonnemaïson
- ✓ La marche des beurs à travers la France entre octobre et décembre
- ✓ Le rapport d'Hubert Dubedout, maire de Grenoble : « Ensemble refaire la ville », qui s'arrête sur la question des quartiers déshérités et qui amènera à la mise en œuvre des opérations de développement Social des Quartiers (DSQ) et à la constitution du Conseil National du DSQ.
- ✓ Le lancement de la mission Banlieues 89, sous la houlette des architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, pour lutter contre l'enclavement des quartiers défavorisés.

1984-1985 : LES ANNEES CHARNIERES, ANNEES D'INCERTITUDES

LES FAITS MARQUANTS

L'installation dans de nouveaux locaux

En janvier 1984 le Club s'installe 2 square Lully dans un appartement de type 5, en rez de chaussée toujours mis à disposition par le Toit Champenois. Du fait de sa grande taille, il permet à l'équipe :

- D'élargir son champ d'intervention en réalisant plusieurs activités simultanément
- D'augmenter les créneaux horaires d'accueil des enfants et d'intervenir sur des groupes plus restreints
- De réserver et d'aménager une pièce pour l'hébergement d'urgence des jeunes sans abri.

Le soutien à la création d'une association

Le mouvement pour l'égalité et contre le racisme (**M.E.R**)

Suite à la marche des beurs à travers la France, des contacts sont pris avec de nombreux adultes d'origines étrangères et particulièrement avec les personnes les plus représentatives de chaque ethnie du quartier.

Le problème du racisme est évoqué au cours de plusieurs réunions où chacun apporte son témoignage. C'est à l'issue de ces réunions qu'il est décidé par un vote unanime de fonder une association loi 1901 destinée à lutter contre le racisme.

Les éducateurs, très impliqués dans l'évolution du quartier soutiennent et accompagnent mais laissent les personnes et les groupes décider eux-mêmes de prendre en charge leur devenir.

Le M.E.R passe rapidement à l'action avec :

- ✓ L'organisation de la fête des cultures, manifestation qui se déroule le 6 mai 1984 en centre-ville et rencontre un vif succès
- ✓ La mise en œuvre d'un programme de formation à l'administration et à la gestion des associations loi 1901 pour deux ou trois représentants de chaque ethnie présente à Épernay.

Le démarrage d'un projet de réhabilitation de la ZUP (Zone à urbaniser en priorité)

Des mouvements de personnel

- ✓ Le départ de Jean Michel Godron en janvier 1985, animateur socio-culturel présent depuis la création du Club
- ✓ Le départ de Denise Fosset, éducatrice spécialisée en juin 1985
- ✓ L'arrivée de Daniel Copitet, éducateur spécialisé en septembre 1985

Les inquiétudes et les questions de l'équipe

- ✓ Des relations pratiquement inexistantes avec les financeurs qui remettent en cause le travail effectué : incompréhension, méconnaissance des actions de prévention spécialisée ?
- ✓ Une baisse des subventions redoutée et l'inquiétude de perdre un poste dans la mesure où les trois postes éducatifs financés ne sont pas pourvus en permanence
- ✓ Le questionnement de l'équipe d'être tenue à l'écart de la mise en place des conseils départementaux de la délinquance
- ✓ Une inquiétude sur l'avenir du quartier au regard de l'augmentation des familles en difficultés (problèmes d'emploi des jeunes, chômage, délinquance, difficultés financières)
- ✓ Le nombre important de nuitées d'hébergement au local du Club (280) qui laisse présager une rapide insuffisance de places.

1984-1985 c'est aussi :

Sur le plan national

- ✓ Les premiers contrats de plan Etat-régions qui intègrent le Développement Social des Quartiers
- ✓ La création du Comité interministériel pour les villes (CIV) et du Fonds social urbain (FSU), en liaison avec le programme gouvernemental « Mieux vivre dans la ville ».
- ✓ Le gel des crédits de Banlieues 89 et le rattachement de la CNDSQ au ministère de l'équipement sur décision du gouvernement
- ✓ La circulaire encadrant l'expérimentation des entreprises intermédiaires apparues en 1980
- ✓ La présentation en octobre 1985 du programme d'actions de lutte contre la pauvreté et la précarité prévues pour l'hiver 1985-1986 concernant le logement des familles en difficulté, la réinsertion sociale des personnes les plus défavorisées, la distribution de produits alimentaires et l'accueil d'urgence.

Ce que j'en retiens

Cette première période (1978-1985) a permis de poser les bases du travail de prévention spécialisée. C'est là que se sont ancrées les valeurs fortes de l'association que l'équipe a portées et défendues et qu'a été tracé le contour des missions des éducateurs.

L'équipe a su garder au cours de ces années la ligne directrice énoncée au départ mais a également dû faire face à des incompréhensions quant au rôle et à la place des éducateurs sur le territoire, nécessitant des explications régulières auprès des partenaires afin de maintenir ce fragile équilibre de la complémentarité.

Avec ce travail pionner, elle laisse des fondations solides sur lesquelles il sera possible de construire.

DEUXIEME PÉRIODE

1986 - 1989

LE DEVELOPPEMENT

A partir de 1986 le Club de prévention devient un acteur qui compte dans la politique de la ville.

1986 - 1987 : PRIORITE A L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le quartier Bernon fait l'objet d'une convention signée entre la ville, la région, et l'État dans le cadre d'une **opération de développement social des quartiers (DSQ)**.

La réhabilitation de Bernon mobilise un grand nombre de partenaires tant institutionnels qu'associatifs.

LES FAITS MARQUANTS

Des mouvements de personnel et une équipe totalement renouvelée

- ✓ Départ de Malik Amrani en mars 1986, dernier salarié de l'ancienne équipe
- ✓ Embauche de Christiane Carle, éducatrice spécialisée en mars 1986, qui partira en juin 1987
- ✓ Embauche de Janine Spehner en octobre 1987

La création d'un poste de chef de service

- ✓ Daniel Copitet est nommé chef de service du Club de prévention en septembre 1988

Une réflexion sur la question de l'insertion socio-professionnelle des jeunes :

Les éducateurs confrontés aux difficultés des jeunes du quartier qui sont sans emploi, sans avenir, sont en recherche de solutions.

Ces réflexions voient leur aboutissement avec trois projets :

➤ **La création d'une entreprise intermédiaire de peinture en bâtiment « Bernon Jeunes »**

Véritable outil de la prévention, le but de cette entreprise sous statut associatif est de permettre à des jeunes en grandes difficultés qui ne réussissent pas à s'inscrire dans une entreprise traditionnelle, de bénéficier d'un parcours professionnel adapté, sur des bases acceptables pour eux et pour les autres avec un contrat de travail, une formation, un suivi social réalisé par les éducateurs du Club.

Le projet s'intègre dans le programme de développement social des quartiers.

Il repose sur trois axes :

- Un statut juridique liant l'économie et l'insertion sociale (convention avec l'État)
- Une gestion administrative et professionnelle effectuée par l'UPER (union patronale d'Épernay et de sa région)
- Un partenaire privilégié et impliqué, le Toit Champenois, amenant des garanties de marchés fixées par convention.

Le recrutement des jeunes est effectué par les éducateurs du Club avec comme critères, leur absence de qualification et leur situation sociale. Une formation théorique doit leur permettre de se diplômer et un suivi social est assuré par les éducateurs. Un chef de chantier est embauché pour encadrer les quatre jeunes retenus au démarrage du projet, en novembre 1986.

En 1987, « Bernon Jeunes » vit un début d'année difficile. L'État dénonce « la convention entreprise intermédiaire » et le Toit Champenois revient sur ses engagements. D'autres chantiers doivent être trouvés pour garder l'équilibre financier. L'équipe fait la douloureuse expérience du fait que rien n'est jamais acquis.

➤ **La création d'un chantier- école**

En partenariat avec le GRETA, ce stage de six mois débute en décembre 1986. Il est financé dans le cadre des actions de réhabilitation (DSQ). L'objectif est la remise en état de deux grandes salles de la MPT : la ludothèque et la salle destinée au « point accueil jeunes »

Ce travail vise à responsabiliser les stagiaires sur des tâches d'ordre matériel et technique grâce à différents apprentissages. Il a également pour but de faciliter leur insertion dans un espace social structuré. Une remise à niveau va de pair avec les apprentissages techniques.

➤ **La création du stage S.A.C.R.E.A (Stage d'Activités CREatrices)**

L'originalité de ce projet repose sur le postulat que l'insertion d'un jeune dans la société est liée à la place qu'il occupe socialement, ce qui implique la nécessité **d'intégrer la dimension culturelle** dans les actions de formation visant l'insertion professionnelle.

La construction de ce stage en alternance de huit mois associe des périodes en entreprises et des périodes en ateliers créatifs (théâtre, musique, sonorisation /éclairage) avec un objectif de production artistique à la fin du stage.

Il repose sur un partenariat conséquent qui rassemble la MPT, le GRETA, la PAIO, L'ANPE, le Théâtre G. Dorziat, la MJC. Ce stage, coordonné par un intervenant extérieur, Christian Sébille se déroule de novembre 1987 à juin 1988. Son financement engage de nombreux financeurs.

Deux nouveaux projets voient le jour suite à la promulgation de la circulaire du 29 Octobre 1986 du plan d'action contre la pauvreté et la précarité. Elle fixe les modalités de mise en œuvre et de financement de l'accueil, l'hébergement temporaire, l'aide alimentaire, les secours en espèces et les mécanismes de prévention en matière de logement.

➤ **La création et la gestion d'un fonds d'aide alimentaire**

L'équipe présente à la D.A.S.S (Direction des affaires sanitaires et sociales) un projet chiffré qui reçoit un avis favorable et se traduit par la signature d'une convention qui attribue au club une dotation financière destinée principalement à apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés.

➤ **L'ouverture de deux appartements dédiés à l'hébergement** (projet partenarial)

La Circonscription d'action sanitaire sociale et le Club mènent ensemble une réflexion sur les problèmes d'hébergement des jeunes. Ce travail se finalise par un projet proposé et présenté au bureau d'aide sociale de la ville (B.A.S) qui le retient.

Il s'agit de l'ouverture de deux appartements, financés par la ville pendant les six premiers mois.

Les personnes hébergées doivent ensuite prendre le relais.

En juillet, la Mairie n'est plus en mesure de poursuivre le financement. Sollicitée, l'association Emmaüs ne pourra financer qu'un seul appartement sur six mois.

Les inquiétudes de l'équipe

L'hébergement des jeunes : le nombre de jeunes hébergés au Club augmente d'années en années et les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes.

1986-1987 C'est aussi :

Sur le plan local

- La participation du Club au **projet de création de la maison de l'enfant**

Ce projet s'inspire directement de « la maison verte » de Françoise Dolto à Paris. Il a le statut juridique associatif (loi 1901).

Il s'élabore à partir de constats de terrain et vise à prévenir les troubles de la relation de l'enfance liés aux modes d'échanges entre le petit enfant (entre 0 et 3 ans) et ses parents ou substituts. Il propose un accueil parent-enfant, anonyme, bienveillant et sécurisant où les enfants apprennent la socialisation et où les parents peuvent échanger avec d'autres parents, l'accueillante du lieu, et exprimer les difficultés liées à la fonction parentale.

- Un partenariat avec le Foyer de jeunes travailleurs (FJT) et l'ARFA (association régionale des foyers d'accueil) pour l'hébergement des jeunes
- L'opération été 1986, été non-stop à Bernon : action globale menée dans le cadre des loisirs et réalisée en collaboration avec d'autres structures et associations.
- Sept semaines de camps (mer, montagne, lac du Der, de la forêt d'orient) pour une soixantaine de jeunes de 6 à 21 ans.

Sur le plan national

- La Création de la Commission nationale de développement social des quartiers (CNDSQ) -décret du 6 février 1986-
- La création du Comité national de liaison des régies de quartier et la mise en œuvre d'un programme d'expérimentation du dispositif "Régie de quartier". Leur création est encouragée pour gérer les espaces publics résidentiels (1986)
- L'année internationale du logement des sans-abris promulguée par l'assemblée générale des nations unies (1987)
- La loi officialisant le statut d'association intermédiaire (1987)
- Le lancement des restos de cœur par Coluche

1988 - 1989 : POURSUITE DES PROJETS EN COURS ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS

LES FAITS MARQUANTS

La reconduction de la « convention DSQ Bernon »

Cette reconduction intègre dorénavant le quartier Beausoleil.

Le changement de locaux du Club

L'association s'installe au 10 square Léo Delibes, en rez de chaussée, dans un dans un appartement de type 5 mis à disposition par le Toit Champenois.

Le financement de deux postes supplémentaires

- ❖ Embauche de Christine Carlier, éducatrice spécialisée en mars 1988
- ❖ Embauche de Bernard Guinard, éducateur spécialisé en juin 1989

LES PROJETS EN COURS :

Un second stage S.A.C.R.E.A

Il se déroule de novembre 1988 à mai 1989 à l'issue duquel les jeunes se constituent en association loi 1901 : « Sacréjeunes » et présentent au théâtre en juin, les réalisations des ateliers.

Un second chantier- école

Il a pour objectifs la réalisation d'un local jeune square Lallo avec en corollaire l'élaboration du projet d'animation de ce local par les jeunes.

« Bernon Jeunes »

Après deux années de fonctionnement un peu chaotique l'entreprise trouve son rythme, son identité et s'appuie sur un partenariat avec des compétences multiples.

LES NOUVEAUX PROJETS :

L'ouverture d'un hébergement d'urgence

En 1988 le Toit champenois met à disposition du Club un appartement de type 5. Cet appartement se situe au-dessus des locaux du Club, ce qui s'avère pratique pour y accéder.

Il est totalement rénové par l'entreprise intermédiaire « Bernon jeunes ». Huit jeunes peuvent être accueillis en même temps. C'est enfin le début d'une solution pérenne qui impose de définir un véritable projet.

L'ouverture de la « Cigale Musclée »

En juin 1989, « l'espace animation jeunes » square Lallo ouvre ses portes. Il comporte une salle d'animation / concert, **une salle de répétition musicale et une salle de musculation.**

En juillet 1989, les jeunes intéressés et fréquentant cet espace décident de créer une association loi 1901. Ils lui choisissent comme nom « **la Cigale Musclée** ». Le Club met à disposition de l'association un éducateur, Bernard Guinard, embauché pour ce projet.

Il a un rôle d'aide et de conseil, de facilitateur et de formation des jeunes bénévoles à la gestion associative.

La construction d'une politique de loisirs structurée avec la MPT

L'ouverture de la cigale musclée amène les équipes du Club et de la MPT à repenser les modalités de leur partenariat sur la question de l'animation, des loisirs, des séjours.

Deux axes sont définis :

- La MPT oriente sa politique d'animation vers les jeunes de 12 à 16 ans
- La Cigale Musclée oriente la sienne vers les jeunes de 16 à 25 ans

Cette organisation repose néanmoins sur un partenariat multiple : Club, MPT, MER, Télé Centre Bernon (TCB), l'association AXES (arts plastiques), sans oublier la ville d'Épernay qui soutient avec force les projets de l'association.

La création du « Centre de proximité »

Les éducateurs sont de plus en plus souvent sollicités par des habitants du quartier confrontés à la difficulté de faire valoir leurs droits dans un labyrinthe administratif qu'ils ne comprennent pas et qui les exclut. Ils ont besoin d'être accueillis, écoutés, renseignés et parfois aussi accompagnés.

Lieu d'accueil et d'écoute, tout d'abord, c'est ce que se propose d'être le Centre de Proximité. Les axes de travail vont ensuite rapidement s'imposer :

- Le maintien et l'accès au logement des plus démunis
- L'insertion professionnelle
- L'information administrative et juridique

C'est donc une nouvelle action du Club qui s'ouvre le premier décembre 1989. Elle est gérée par une éducatrice, Janine Spehner qui reçoit les habitants dans son bureau au Club.

1988-1989 c'est aussi

Sur le plan local

- **L'ouverture de la Maison de l'Enfant** le 15 décembre 1989.

Sur le plan national

- La création de la Délégation interministérielle à la ville, en 1988, extension de la politique de développement social des quartiers
- La création du Conseil national des villes, instance consultative placée auprès du Premier ministre, ayant pour mission de conseiller le Gouvernement sur l'élaboration de la politique de la ville, le développement social urbain et les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants. Il reprend les activités de « Banlieue 89 »
- L'instauration du revenu d'insertion minimum (RMI) en décembre 1988.

Ce que j'en retiens

Cette deuxième période (1986-1989) marque le passage à une autre dimension de l'action du Club: celle de la création, de l'innovation et de la prise de risque.

On passe de la participation et de l'accompagnement de projets (MER, Maison de l'enfant) à la création et la gestion de structures et d'actions spécifiques, diversifiées, en réponse aux besoins du terrain.

Les partenariats se structurent et se renforcent, allant jusqu'à des mises à disposition de salariés pour que ces projets puissent voir le jour (Bernon Jeunes, chantier école.)

La dimension artistique fait son apparition par le biais d'un projet totalement original qui se révèle être un puissant vecteur d'insertion et ouvre un large champ de travail et des perspectives nouvelles dans l'accompagnement des jeunes en difficultés.

Cette période pourrait se résumer en quelques mots : Soyons novateurs et ce qui n'existe pas, créons-le.

TROISIEME PÉRIODE

1990 - 1999

L'INSERTION SOUS TOUTES SES FORMES

Cette période voit se développer l'insertion par la culture, l'insertion par l'activité économique, l'insertion par le logement avec la création de nouveaux projets dans ces différents domaines.

La politique de développement local sur le quartier Beausoleil se met en place et donne lieu à de nombreuses actions.

Le secteur animation évolue et d'autres nouveaux projets sont initiés.

Le développement et la diversification des actions du Club s'effectuent en fonction des constats de terrain tout en prenant appui sur les politiques publiques mises en œuvre au fil des années.

Au regard de cette croissance un poste de directeur est créé. Daniel Copitet occupe cette fonction à partir de septembre 1991.

En janvier 1993 Christine Carlier est nommée chef de service du Club.

L'INSERTION PAR LA CULTURE :

➤ **Les stages « ST'ART » de 1990 à 1999**

Dans la droite ligne des projets S.A.C.R.E.A (1 et 2), ce stage s'élabore en partenariat avec l'association rémoise « Césaré », Centre national de création musicale fondée par Christian Sébille. Sont également partenaires du projet la MPT, la PAIO, le GRETA.

C'est le premier d'un long cycle qui va s'étaler sur neuf années. Pas moins d'une dizaine de stages sont initiés par le Club en collaboration avec de nombreux artistes dans différentes disciplines.

C'est une action de formation professionnelle à dominante artistique réalisée dans le cadre du Développement Social du Quartier (D.S.Q) dont l'objectif vise à préparer les jeunes les plus en difficulté à une insertion sociale et une orientation professionnelle :

- Par l'accès aux pratiques, productions et diffusions culturelles et artistiques
- Par l'élaboration d'un projet professionnel au regard des potentialités individuelles des stagiaires et du bassin de l'emploi local.

Pour sa réalisation, l'équipe s'entoure de partenaires multiples dans le milieu associatif et chez les professionnels du milieu artistique. Christian Sébille en est le directeur artistique.

Ce projet pilote, novateur et ambitieux est retenu par le ministère de la formation professionnelle. Il a également le soutien des ministères de la culture et de la ville qui, pour valoriser les actions qui se déroulent sur Bernon depuis quatre ans déjà dans le cadre de l'insertion sociale, sélectionnent Épernay pour participer à l'opération « **Quartiers Lumières** » le 15 juin 1991. Cette opération nationale est destinée à valoriser les actions culturelles menées sur un quartier difficile.

➤ **Les festivals**

« Brasier 1 -Épernay-Bernon » première action en juin 1991

C'est dans ce cadre que ce projet voit le jour. Brasier est un événement populaire qui permet à la ville de faire un lien entre son centre et le quartier Bernon et qui rassemble et mêle les habitants tant pour organiser que pour apprécier les spectacles.

Évènement culturel et social d'envergure, il se déroule sur trois jours en juin 1991. Expositions, concerts, spectacles de rue, théâtre, embrasement des tours du square Debussy vouées à la démolition et feu d'artifice mettent Bernon et ses habitants sous la lumière.

« Brasier 2 - festival de la ville » deuxième action en mai 1995

L'opération « Brasier » est renouvelée et se déroule cette fois sur une semaine complète. Festival de « musiques métisses », son objectif est avant tout l'implication de la population de Bernon et de Beausoleil à tous les stades de la réalisation (choix de la programmation, communication, accueil, technique, restauration....) à partager ensuite avec l'ensemble des habitants d'Épernay.

➤ La Cigale Musclée

Elle obtint le label « café-musique » en juin 1991

Depuis son ouverture, la Cigale Musclée est un lieu très fréquenté compte tenu de sa politique d'animation culturelle et artistique. La salle obtient le « le label » « café musique » en 1991 (c'est le premier café musique labellisé de France) et bénéficie de subventions supplémentaires. Elle peut ainsi diversifier son programme et développer l'accueil quotidien des jeunes notamment en soirées. Mais c'est un vaste chantier qu'il est difficile de mener à bien sur tous les fronts et notamment sur celui du fondement même de la Cigale Musclée à savoir le café musique.

Il se révèle en effet au bout de quelques années n'être plus en adéquation avec les aspirations des habitués du lieu. Le concept est alors requestionné.

Elle se restructure en 1996

Le projet prend une orientation nouvelle pour se redéfinir en tant que « lieu de médiation sociale ». C'est le passage de la consommation d'activités à l'inscription dans un projet, une activité, dont la pratique est un moyen d'insertion, un moyen de se développer.

L'objectif est de proposer des ateliers très diversifiés et de toucher le plus grand nombre d'enfants, de tous âges, filles et garçons (ateliers vidéo avec TCB, ateliers musicaux, théâtre de marionnettes,, ateliers danse- orientale- africaine- break dance- HIP-HOP-, ateliers sportifs (basket filles, boxe éducative, tournois de foot, musculation....). Un nouvel animateur, Paul Monnoyer est recruté pour cette mission. Au bout de quelques mois il devient chef de service de ce secteur.

Ce que j'en retiens

L'ensemble de ces actions qui allient création artistiques et insertion des jeunes et notamment le projet ST'ART sont inédites et apportent au Club une reconnaissance nationale.

C'est un « laboratoire » d'idées qui doit sa réussite à une conjonction d'acteurs, qui tous à leur manière, portent ce projet qui va se décliner sous plusieurs formes au cours de toutes ces années. Christian Sébille en tant que directeur artistique en est l'artisan, Daniel Copitet le maitre d'œuvre. Il sait convaincre pour emprunter une voie nouvelle.

Corinne Alenda, chef de projet du Contrat de Ville défend avec force les projets du Club et Bernard Stasi, maire d'Épernay apporte son soutien indéfectible, tant sur la valeur de l'action que sur le plan financier.

Il ne faut pas oublier les éducateurs qui œuvrent sur le terrain et les autres financeurs notamment les différents services de l'État qui suivent avec attention l'évolution de ce projet et en font de sérieuses évaluations.

On peut dire que cette action innovante est pendant plusieurs années « la vitrine » de l'association et met la ville d'Épernay dans la lumière en la positionnant comme ville pilote au regard du travail mené sur les quartiers sensibles.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Quelques éléments de contextes :

Les grandes inondations de 1994 (nombreux morts et dégâts considérables) provoquent une prise de conscience générale des décideurs politiques. Ces événements se déroulent sur fond de crise économique, de chômage avec pour corollaire, marginalisation et exclusion.

Le plan Bérégovoy « 200 000 emplois pour l'environnement » est un aspect de la réponse politique à cette situation socio-environnementale.

➤ 1994

La création du chantier d'insertion « E.V.E » (les Emplois Verts d'Épernay).

Alain Copitet, éducateur technique, embauché en 1990 sur le service animation met ses compétences techniques au service de ce nouveau projet et en devient l'encadrant.

Le projet « E.V.E » s'élabore en partenariat avec la ville d'Épernay et le contrat ville. Il a pour objectifs l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés sur le quartier Bernon (notamment les jeunes de moins de 25 ans) et le travail sur l'environnement : préservation et protection de l'environnement nature, amélioration du cadre de vie, éducation à l'environnement.

Les lieux d'intervention se situent sur Bernon et sur les bords de marne. Douze salariés (en contrat emploi solidarité –C.E.S-) tous issus du quartier Bernon, forment la première équipe.

Le chantier « E.V.E » démarre le 12 décembre 1994.

La mise en œuvre d'un « Chantier d'insertion sociale et professionnelle » sur le quartier Beausoleil

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Beausoleil plusieurs projets sont en cours de réflexion. Le projet prioritaire est l'aménagement du terrain de la ferme de l'hôpital, laissé à l'abandon, pour y construire un centre social. L'ensemble des partenaires impliqués dans cette réhabilitation approuve l'idée, proposée par l'Agent de Développement Local (A.D.L) du Club en lien avec la chef de projet du Contrat de Ville, d'un chantier réalisé par les habitants.

« Le chantier » est donc la première étape de réalisation du projet. Tout en favorisant le développement social du quartier et son désenclavement par rapport au reste de la ville, il constitue une action d'insertion par l'économique en s'adressant particulièrement aux jeunes et aux adultes du quartier n'ayant jamais accédé à l'emploi. Dix salariés dont huit jeunes de moins de 25 ans forment la première équipe. Il démarre en février 1994 pour un an et sera reconduit jusqu'en 1997.

➤ 1996

La création de l'entreprise d'insertion « Atelier de Scénographie »

Cet atelier en lien avec le projet ST'ART a pour objet la création de décors de théâtre. Le Club intervient dans le cadre d'une convention signée avec l'entreprise pour effectuer le suivi socio-éducatif des jeunes en insertion. Il y positionne également des jeunes suivis par les éducateurs.

Ce que j'en retiens

L'accès à l'emploi reste un problème majeur pour les personnes en grandes difficultés et l'une des préoccupations prioritaires du Club qui poursuit sa réflexion et sa route en créant ce qui n'existe pas encore sur le territoire sparnacien : les chantiers d'insertion, comme outil donnant aux personnes les plus démunies la possibilité d'un retour à l'emploi.

C'est une nouvelle corde à son arc dans la lutte contre l'exclusion

L'INSERTION PAR LE LOGEMENT :

Les années 90 sont marquées par une structuration progressive des réponses publiques à l'urgence sociale avec la mise en place de dispositifs spécifiques de prise en charge et l'adoption d'une série de lois qui dessine le cadre de l'hébergement des personnes défavorisées :

- **La loi Besson du 31 mai 1990** relative à la mise en œuvre du droit au logement impose :
 - ❖ La création des « plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées » (PDALPD)
 - ❖ La création du Fonds Solidarité Logement (**FSL**) dispositif co-piloté par l'Etat et les départements.

Les objectifs de la loi sont clairement affichés :

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir. »

- **La loi du 31 décembre 1991** portant diverses mesures d'ordre social **crée l'aide au logement temporaire (ALT)**. L'ALT vise à aider les associations qui développent des capacités d'accueil de courte durée.
- **La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998** présentée par Martine Aubry

Le Club s'appuie sur la promulgation de ces différentes lois pour installer une véritable politique d'insertion par le logement, développer ce secteur d'activité et diversifier l'offre d'hébergement.

Martine Pesquié est embauchée en septembre 1991 comme éducatrice spécialisée avec la mission au départ de structurer l'hébergement d'urgence collectif.

En 1996, au regard du développement de ce secteur d'activité, elle sera nommée chef de service.

➤ 1991-1992

L'appartement d'urgence collectif

Un travail de réorganisation s'opère. L'appartement ouvert depuis 1988 est réaménagé, la prestation alimentaire repensée, la gestion collective du lieu est travaillée avec les jeunes hébergés.

Tous bénéficient d'un accompagnement individualisé.

Mais devant le nombre croissant de demandes d'hébergements insatisfaites et le manque de relais dans d'autres structures, en amont comme en aval, les éducateurs sont encore amenés à héberger des jeunes de façon occasionnelle à leur domicile.

La création des baux glissants

En s'appuyant sur la loi Besson, le club en partenariat avec le Toit Champenois met en œuvre cinq appartements en baux glissants à partir de novembre 1991.

Solution intermédiaire entre l'hébergement d'urgence, les foyers (tous situés sur Chalons et Reims) ou le système « D », le bail glissant se caractérise par la location d'un appartement par une association, soit le Club qui le sous-loue à une personne ou une famille sur une base contractuelle avec un accompagnement social.

Au terme du contrat (6 ou 12 mois), le bail glisse du nom du Club au nom de la personne qui garde ainsi son logement.

➤ **1993-1995 :**

L'ouverture d'appartements d'urgence individuels :

L'équipe confrontée au manque de structure d'hébergement sur la ville pour accueillir des familles avec enfants se trouve dans l'obligation de les orienter sur Reims ou Chalons. Déjà déstabilisées par une première rupture, elles en vivent alors une seconde et perdent leurs derniers repères. Le projet d'ouvrir des appartements sur Épernay est travaillé dans le cadre du contrat de ville et se concrétise par la mise à disposition par la ville au Club de prévention de cinq appartements. Ce dispositif bénéficie de l'aide de l'État par le biais de L'ALT (Allocation Logement Temporaire).

La mise en place d'une convention hôtel

L'État, au vu du manque de places d'hébergement d'urgence débloque des financements pour un hébergement alternatif en hôtel d'une durée d'un mois qui peut être renouvelable. L'équipe se saisit de cette opportunité et travaille avec deux hôtels sparnaciens qui acceptent de signer une convention. Un accompagnement social est effectué par les éducateurs auprès des personnes hébergées.

La mise en œuvre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L)

Toujours dans le cadre de la loi Besson, le Club négocie avec l'État et le Conseil Général la possibilité d'accompagner dans leur logement des familles en difficultés (six mois renouvelables une fois).

➤ **1996-1998**

La création du CHRS (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale)

Le club développe, au regard des besoins, des dispositifs d'hébergements diversifiés mais n'est pas encore en mesure de proposer un hébergement sécurisé aux personnes ou familles nécessitant d'être protégées (femmes victimes de violences, personnes vulnérables...).

Le déblocage de 1000 places de CHRS en 1997, sur le plan national, initiative de Jacques Barrot alors ministre du Travail et des Affaires sociales du gouvernement Juppé est une opportunité qu'il faut saisir. Le projet de CHRS sur lequel l'équipe travaille va pouvoir se concrétiser et répondre ainsi à ce manque. Elaboré en 1996 et soutenu par le maire d'Épernay Bernard Stasi, le projet est retenu.

Les locaux sont rapidement trouvés. Un ancien foyer des cheminots, bâtiment désaffecté de la SNCF, situé en contre bas des voies de chemin de fer et appartenant à la ville d'Épernay correspond tout à fait au besoin. La structure du bâtiment peut être gardée mais l'intérieur doit être totalement réhabilité.

Pour accompagner le Club dans ce travail, le contrat ville fait appel à un cabinet extérieur qui apporte son soutien à l'élaboration du cahier des charges.

Daniel Copitet donne la responsabilité de ce projet à Martine Pesquié. La charge de travail est conséquente sur une durée d'un peu plus d'une année mais l'expérience passionnante. Elle conduit à travailler en collaboration étroite avec l'architecte en charge du projet et participer ainsi tant à la conception globale des lieux qu'à l'aménagement intérieur des appartements.

Le projet se concrétise et le CHRS ouvre ses portes en **novembre 1997**, inauguré par Bernard Stasi, sous le nom **de Maison d'Accueil Temporaire** que l'on nomme communément « **la M.A.T** ». C'est un bâtiment qui se compose de neuf appartements, du studio au type 4, pour une capacité totale de 25 places.

Le CHRS est financé en totalité par l'État et intègre l'ouverture d'un poste de chef de service qui gère l'ensemble du secteur hébergement.

L'installation de l'hébergement d'urgence au Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)

Lorsque le Club quitte le quartier Bernon pour installer ses locaux en centre ville, en 1996, la décision est prise de ne pas laisser l'appartement d'urgence sans personne en proximité. Une négociation se

déroule avec le FJT et se concrétise par la signature d'une convention de location de trois chambres à deux lits permettant l'hébergement de six jeunes. Elle précise également les modalités d'organisation entre l'animateur du FJT et les éducateurs du Club.

La mise en place d'un travail d'analyse des pratiques professionnelles

Une fois par mois un psychanalyste intervient avec l'ensemble de l'équipe éducative du service hébergement pour accompagner la réflexion autour de situations problèmes et amener les éducateurs à co-construire des réponses partagées et adaptées.

➤ **1999 :**

L'ouverture d'un accueil Mère-Enfant

Une convention signée avec le Conseil Général formalise l'ouverture de deux places sur le dispositif d'hébergement pour accueillir des mères et leurs enfants (de moins de trois ans) et définit les modalités de financement. Deux appartements sont dédiés à cet accueil.

Ce que j'en retiens

Cette période marque le développement progressif d'une politique d'insertion par le logement qui se concrétise par la création de dispositifs complémentaires les uns des autres et qui offrent un large panel de solutions d'hébergement, répondant ainsi à la diversité des situations rencontrées.

Ce développement est rendu possible par la confiance que fait le directeur à sa chef de service en lui laissant une très grande latitude de travail, mais aussi par un partenariat très solide avec le Toit Champenois qui fournit une grande partie des logements et enfin par une volonté politique forte du maire de voir la Ville d'Épernay se doter de ses propres structures d'hébergement afin d'éviter aux personnes concernées de partir sur Reims ou Châlons en Champagne.

Cette évolution s'est accompagnée d'un accroissement du nombre de salariés qui ont très largement contribué au devenir de ce service. Il devient en une dizaine d'années le plus conséquent du Club.

LE SECTEUR ANIMATION

➤ **1990-1991**

Le redéploiement

Ces deux années s'inscrivent dans une démarche de redéploiement du secteur animation.

D'une organisation bicéphale (MPT/Club) mise en place en 1988-1989, les deux structures décident de réunir en un seul pôle les moyens humains et financiers de leurs secteurs animation.

Les constats de l'équipe montrent qu'une fraction seulement des jeunes se retrouve dans les activités de la Cigale Musclée. Une grande partie en est donc exclue.

Cette démarche de redéploiement traduit la volonté des deux structures de se réadapter et construire un dispositif propre à répondre à l'évolution des besoins des jeunes du quartier (tranche d'âge : 6 à 18 ans).

Une convention est signée entre la MPT et le Club et précise les modalités d'organisation.

L'intervention s'organise autour de deux axes majeurs :

- ✓ Animations dans et à partir de la rue : domaine des activités ponctuelles (sportives, culturelles, de loisirs, boum, soirées...)

✓ Animations plus structurées : activités à thèmes (équitation, ateliers musicaux, équipe de basket, camps et séjours en lien avec la Cigale Musclée)

Le partenariat avec l'Institut Spécialisé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (I.S.P.J.J), avec la Ville par le biais de son service des sports, avec la Cigale permet d'élargir encore le champ d'action.

➤ 1993

La création du Tutorat Scolaire

Le Tutorat Scolaire débute officiellement le 15 novembre 1993 à l'initiative de cinq jeunes bacheliers du quartier Bernon désireux d'aider leurs « petits frères ».

En effet, dans bien des cas, les enfants ne peuvent pas bénéficier de l'aide de leurs parents ni d'un endroit calme pour faire leurs devoirs.

Le tutorat s'exerce au sein du quartier Bernon. Une convention signée avec la ville (service enseignement) permet l'utilisation des salles de classes de l'école crayère en soirée. La MPT met ses salles à disposition le samedi.

L'action est gérée par le Club mais les tuteurs sont rémunérés pour les heures effectuées par la MPT.

Deux tuteurs sont chargés de l'organisation et de la coordination de l'action.

Au fil des années, le tutorat subit des remaniements successifs, des changements de lieux, de financements, d'organisation mais reste une action très importante soutenue par l'ensemble des partenaires institutionnels (école crayère et collège Terres Rouges, MPT) et financiers, (Ville/ État, CAF).

LES AUTRES ACTIONS :

La politique de développement local sur le quartier Beausoleil dans le cadre du D.S.Q

➤ 1991-1998

Le Club embauche en mai 1991 une éducatrice, Martine Spehner, détachée sur le quartier Beausoleil en tant qu'Agent de Développement Local (A.D.L).

Cette mission est attribuée au Club de prévention par la Ville d'Épernay au regard de son savoir-faire, accumulé sur le quartier Bernon dans le cadre du D.S.Q.

C'est une mission de médiateur entre la population et les acteurs institutionnels et associatifs et de garant de la parole des habitants.

La réhabilitation du quartier Beausoleil concerne le bâti, l'aménagement des jardins, d'aires de jeux mais donne lieu également à la construction d'équipements multiples :

- La création d'un terrain multisports
- La construction d'un centre social (Centre social et culturel de la Ferme de L'hôpital)
- La création de « la piraterie » service de proximité pour accueillir parents et enfants et proposer la garde d'enfants dans un cadre convivial.

En parallèle se développent :

- Des actions d'animation pour les jeunes du quartier
- La création d'un poste d'éducateur spécialisé sur le quartier en 1993
- La création d'un poste « d'ilotier » mis à disposition par la police nationale, qui s'intègre dans le tissu social. Il intervient à partir 1991 sur les quartiers Beausoleil et Bernon auprès des enfants de 8 à 14 ans (activité foot) et tient une permanence de proximité pour les habitants. Il est en lien avec animateurs et éducateurs.

➤ **1991**

La gestion du dispositif F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes)

La mise en place du dispositif F.A.J sur Épernay a pour conséquence la suppression du compte « Avances Sociales » du Club créé en 1987.

A partir de 1991, le secrétariat du FAJ est alors confié à l'association tandis que la gestion financière est confiée au CCAS.

En 1994, une nouvelle convention est signée, marquant la création du G.I.P (Groupement d'Intérêt Public) Fonds d'Aide aux Jeunes qui en attribue la gestion globale au Club du fait que la majorité des demandes émane de l'association.

➤ **1998**

Une action spécifique : voyage humanitaire au Burkina Faso

C'est dans le cadre d'un partenariat noué depuis plusieurs années avec le Centre d'Action Educatif (C.A.E - sous la tutelle du ministère de la protection judiciaire de la jeunesse-), que ce projet voit le jour. Cette expérience associe dans une même démarche « insertion » et « humanitaire » et répond à un double objectif :

- ✓ Replacer les jeunes en situation d'échec dans un contexte de réussite par la réalisation d'une action positive (construction d'un kiosque)
- ✓ Apporter un soutien aux populations démunies par un acte humanitaire et de solidarité et faire ainsi l'expérience du don.

Dix jeunes des deux structures, entre 16 et 18 ans participent à ce projet.

LES FAITS MARQUANTS :

1996 : année charnière dans la vie du club

Les violences urbaines prennent de l'ampleur sur l'ensemble du territoire français et si les émeutes sont de plus en plus rares, l'accroissement de la violence au quotidien, en particulier les incendies et les atteintes contre l'autorité, les institutions, est un phénomène des plus préoccupants.

Le Club connaît alors des moments difficiles qui entraînent des changements à plusieurs niveaux :

➤ **La délocalisation du Club en juin 1996**

La période estivale de 1996 représente une étape charnière dans l'histoire du Club de Prévention.

Les maux de notre société frappent les plus fragiles mais d'abord et surtout les jeunes.

Ces jeunes de 15 à 25 ans connus des éducateurs, qui fréquentent les actions et activités du Club entrent comme beaucoup, dans d'autres villes dans un processus de rejet des institutions.

L'association, brusquement assimilée à une structure institutionnelle, devient l'objet de rejet et de conduites agressives (squat des bureaux par les jeunes, actes de provocation et de perturbation permanents, détérioration du matériel, actes d'incivilité, non-respect des personnes fréquentant les locaux de l'association).

Il n'est plus concevable de maintenir les locaux de l'association au sein du quartier.

Le Club se résout donc à délocaliser son siège social en centre-ville, temporairement dans une grande salle de la maison des associations mise à disposition par la ville, puis en janvier 1997 dans des locaux définitifs, 4 rue Léger Bertin.

Le travail des éducateurs sur le quartier ne s'arrête pas pour autant mais le Club restructure son organisation.

➤ **La restructuration du Club en janvier 1997**

La délocalisation du Club amène l'équipe à repenser son organisation globale, à repréciser ses objectifs dans le cadre de la politique de la ville, à les rendre plus lisibles.

L'association restructure son activité et redéfinit ses champs d'actions.

❖ La réorganisation du travail des éducateurs de rue

La sectorisation Animation/Insertion jeunes/ Centre de Proximité disparaît au profit d'un espace de travail au sein duquel les éducateurs de rue évoluent.

Pour appuyer ce changement, le Club crée un **service qui prend le nom de « Suivi Jeunes et Familles »** qui rassemble l'ensemble des éducateurs de rue.

La notion de politique familiale, d'action globale familiale, est mise en avant.

C'est l'axe d'intervention prédominant à partir duquel l'éducateur de rue doit maintenant conduire son action de prévention.

Il peut également gérer en complément de son action globale, une mission spécifique à l'interne (suivi social des salariés du chantier d'insertion, gestion du tutorat) ou en externe avec un partenaire comme Bernon Jeunes, le Centre d'Accueil et de Soins pour Toxicomanes (C.A.S.T).

Les éducateurs ont chacun la référence d'un quartier.

❖ La réorganisation de la cigale musclée

La cigale est en difficulté. Le projet ne répond plus aux attentes du public.

L'entrée par l'intermédiaire du « café musique » n'est plus adaptée, une partie du public déserte le lieu. La convivialité disparaît et les règles ne sont plus respectées.

Il y a une perte du sens.

Le projet est repensé. Le local est rénové. Les animateurs y installent leurs bureaux.

La cigale devient un pôle éducatif par les pratiques culturelles, artistiques et sportives et par un accueil quotidien du public.

Un rapprochement s'effectue entre le secteur animation et le secteur de rue. Les éducateurs tiennent dans les locaux une permanence d'accueil des jeunes.

❖ La structuration d'une équipe de cadres

Le développement des projets, des actions, amène le Club à embaucher de nouveaux salariés.

La nécessité d'encadrer les équipes au regard de leurs différentes missions apparaît incontournable.

Un organigramme se dessine avec un directeur Daniel Copitet qui dirige l'association et des chefs de service à la tête de trois secteurs d'activité :

Christine Carlier de 1993 à 1998, puis Jean Philippe Roussel à partir de juin 1998 sur le service « Suivi Jeunes et Familles »,

Martine Pesquié en septembre 1996 sur le Service « Insertion par le Logement »

Paul Monnoyer en janvier 1997 sur le service « Cigale Musclée ».

Le service des Emplois Verts quant à lui est géré par le responsable technique Alain Copitet et le directeur.

1998 : Des traumatismes

➤ **Un incendie**

En avril un incendie se déclare à la MAT. Il ne fait pas de victime mais est traumatisant tant pour les personnes hébergées que pour les salariés. Les locaux sont inhabitables. Le Centre Médico-Psychologique (CMP), partenaire de longue date, réagit très rapidement en mettant à disposition du

Club un psychologue qui écoute et accompagne les familles et les salariés choqués par ce qu'ils viennent de vivre.

Grâce à la mobilisation de la Ville et du Toit Champenois qui proposent très rapidement des appartements sur le quartier Bernon la continuité de l'hébergement est garantie.

L'équipe doit modifier provisoirement ses modalités d'organisation et d'intervention au regard des nouvelles conditions d'hébergement. Ce provisoire durera pratiquement une année.

➤ **Le décès d'une chef de service**

En décembre Christine Carlier responsable du service « Suivi Jeunes et Familles » est emportée par la maladie contre laquelle elle se bat depuis trois années. Elle a 37 ans. C'est un choc pour tous ses collègues et les partenaires avec lesquels elle travaille depuis 10 ans.

1999 : L'année d'un drame

En octobre, un évènement totalement imprévisible, le décès par homicide d'un jeune du quartier, Saber Taghouti, animateur sportif à la Cigale Musclée, par un autre jeune ayant grandi avec lui marque fortement l'ensemble des salariés du Club, les partenaires et les habitants qui le connaissent tous. La mobilisation immédiate de tous les acteurs de terrains permettra la prise en charge des deux familles concernées par ce drame évitant ainsi toute violence qui aurait pu lui être consécutive.

De 1990 à 1999 : L'augmentation considérable du nombre de salariés

Avec le développement des projets le Club passe de 4 postes (fin 1989) à une trentaine de postes permanents.

Un poste administratif à temps partiel se crée en 1994 compte tenu de ce développement.

Occupé par Christelle Jacquet il se transforme en temps complet en 1997 avec l'ouverture du CHRS.

1990-1999 c'est aussi :

Sur le plan local

- ✓ La première opération de réhabilitation du quartier Bernon avec la démolition de 102 logements en 1992
- ✓ La participation du club à la **création de la régie de quartier en 1993**
- ✓ Le partenariat Club /C.A.S.T (Centre d'Accueil et de Soins pour Toxicomanes) avec la mise à disposition d'un quart temps d'éducateur du Club à l'association suite à son implantation sur Épernay en octobre 1998
- ✓ Un projet de permanence d'aide aux victimes sur le quartier avec l'association l'Escale de chalon.
- ✓ **Le départ en juillet 1999 de Marcel CÉ** président du Club depuis 1983. Il reste membre d'honneur de l'association.
- ✓ **L'élection de Claudie Barreud à la présidence de l'association.** Elle est enseignante sur le quartier Bernon et travaille en partenariat avec le Club de prévention qu'elle connaît depuis ses débuts.

Sur le plan national

- ✓ En novembre 1990, de nouvelles formes d'action en faveur de l'insertion des personnes en difficulté, avec la mise en place de trois types d'actions :
 - ❖ La reconduction pour l'hiver 1990-1991 du dispositif d'urgence en faveur des personnes sans domicile fixe,
 - ❖ Des actions particulières en faveur des jeunes de moins de 25 ans :
 - Le fonds locaux d'aide aux jeunes en difficulté,
 - L'intégration dans le dispositif du crédit-formation

- ✓ Les premières « Assises des jeunes de banlieue » à Lyon en février 1992
- ✓ La circulaire instituant les plans locaux d'insertion par l'économique (PLIE), destinés à soutenir le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté en janvier 1993
- ✓ La création d'un Fonds interministériel d'intervention pour la politique de la ville (FIV) en 1993
- ✓ La création des "résidences sociales". Il s'agit, soit par la création de nouvelles structures, soit par la transformation de foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants, de dégager une nouvelle offre de logements temporaires ouverts à des publics diversifiés (Décembre 1994)
- ✓ La publication de deux rapports commandés par M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence : "La mise en oeuvre du dispositif hivernal d'accueil et d'hébergement d'urgence", rédigé par M. Michel Thierry, inspecteur général des affaires sociales, et "Les lieux d'accueil de jour", rédigé par Mme Danielle Huèges, directrice de l'association Les Haltes des amis de la rue (mai 1996).
- ✓ La première loi sur les 35 heures promulguée le 13 juin 1998 à l'initiative de Martine Aubry, sous le gouvernement de Lionel Jospin.
- ✓ La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions promulguée le 29 juillet 1998.
Elle prévoit notamment :
 - ❖ La transformation des Centres d'Hébergement et de **Réadaptation** Sociale (CHRS) créés en 1974 en Centres d'Hébergement et de **Réinsertion** Sociale
 - ❖ La création d'un dispositif de prévention des expulsions
 - ❖ La création d'un dispositif de veille sociale
 - ❖ La création de la Couverture maladie Universelle (CMU)

Les années 1990-2000 marquent aussi la structuration et la reconnaissance de l'I.A.E (Insertion par l'Activité Economique) avec :

- ✓ La loi du 3 janvier 1991 qui crée le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE) et reconnaît le principe d'insertion par l'activité économique.
 - ✓ La Loi de lutte contre les exclusions de 1998 qui fixe le cadre légal d'intervention de l'IAE
 - ✓ L'intégration de l'IAE (structures et champs d'action) dans le code du travail
 - ✓ La création des Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)
- A partir de cette période, l'IAE composée de structures variées devient un véritable dispositif de lutte contre l'exclusion.

Ce que j'en retiens

Cette période de presque dix années montre qu'une association est bien une entité vivante qui crée, invente, innove, doute, se trompe et se réajuste en permanence pour s'adapter tant aux évolutions sociales qu'aux orientations des politiques publiques.

C'est aussi une histoire de rencontres, d'hommes et de femmes qui chacun dans leur domaine, éducatif, artistique, administratif, financier, se mobilisent ensemble pour concrétiser les projets auxquels ils croient.

Les grands projets sont souvent liés à des personnalités qui se rejoignent et s'enrichissent mutuellement. La richesse de ces années-là en est le témoignage.

QUATRIEME PERIODE

2000 - 2002

TURBULENCES OU LE CLUB EN DANGER

Ces trois années sont certainement les plus difficiles dans l'histoire du Club.

Alain Sébille prend la présidence du Club en juillet 2000. Enseignant spécialisé, il connaît bien l'association, suit son activité depuis de longues années. Il va très rapidement se trouver confronté à des difficultés majeures.

Bernard Stasi quitte sa fonction de maire en mai 2000. C'est Franck Leroy qui lui succède. Il a été son directeur de cabinet puis son adjoint aux finances.

Ce changement est nécessairement porteur d'orientations nouvelles, de priorités nouvelles, de réorganisation de services. Pour le Club c'est un équilibre qui se trouve bouleversé. Des tensions apparaissent alors.

Des désaccords sur le budget viennent aggraver ces tensions. En quelques mois cette situation a pour conséquences :

- ✓ Des relations dégradées entre le directeur du Club et le Maire
- ✓ Le départ de la chef de projet du contrat de ville
- ✓ Une coupe franche dans les subventions de la ville au Club pour excès de trésorerie
- ✓ Un désaccord entre le conseil d'administration et son directeur

Malgré ces turbulences le travail au quotidien continue.

2000 : L'ANNEE DES « GROS CHANTIERS »

Le recentrage des activités du Club sur quatre services

➤ **Le service « Suivi Jeunes et Familles »**

Il continue de fonctionner avec des éducateurs référents par quartiers (trois sur le quartier Bernon et deux sur les quartiers Beausoleil et la « zone intermédiaire » Vignes Blanches).

Les missions spécifiques des éducateurs se poursuivent :

- ✓ Le suivi social des salariés en contrat aidé sur le chantier d'insertion les « Emplois Verts d'Épernay »
- ✓ Le suivi social des jeunes de l'entreprise d'insertion « Bernon Jeunes »
- ✓ Le suivi global du tutorat scolaire

Ces missions occupent chacune approximativement un quart temps d'éducateur.

L'action « Tutorat Scolaire » est maintenant rattachée au service Suivi Jeunes et Familles, renforçant ainsi la place des éducateurs au sein de cette activité.

➤ **Le service Insertion par le Logement**

Il poursuit son développement en augmentant le nombre d'appartements d'urgence, de baux glissants, de mesures ASLL au regard des demandes croissantes d'hébergement.

➤ **Le service « Emplois Verts d'Épernay » chantier d'insertion**

Son activité se diversifie avec :

- Un projet d'aménagement global de l'espace périurbain « Bernon –Les Sources » qui doit accueillir des jardins familiaux, un jardin d'insertion et un jardin pédagogique
- La coupe de bois de chauffage pour le compte du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur la forêt de Brugny, destiné aux habitants du quartier Beausoleil qui n'ont comme seul moyen de chauffage, des poêles à bois
- L'aménagement d'un sentier pédestre sur les rives gauches et droites de la marne sur environ 36 km.

➤ Le service animation « La Cigale Musclée »

- La musculation :

La salle, indépendante de celle de la cigale, est maintenant bien équipée et très fréquentée. Des créneaux spécifiques sont réservés en matinées au public féminin qui est en augmentation.

- La Cigale :

Un projet abandonné (EXOBUS) amène le Club à se questionner sur sa capacité à gérer un projet ambitieux sans directeur artistique.

Si la Cigale est en mesure de mener les ateliers elle ne peut seule assurer la gestion globale et l'évènementiel.

C'est donc en tenant compte de cette expérience qu'un nouveau projet artistique se développe en partenariat avec le Salmanazar sous la responsabilité de son directeur artistique.

C'est un atelier théâtre qui s'appuie sur les ateliers de la Cigale : chants, percussions, danse, création de musique assistée par ordinateur et donne lieu à des représentations au théâtre Gabrielle Dorziat et dans des appartements vides du quartier Bernon.

D'autres actions sont proposées aux jeunes :

- Des ateliers de pratiques sportives : lutte, lutte africaine, sports collectifs, foot en salle
- Les mercredis découvertes pour les 8-17 ans : escalade, VTT, karting, équitation
- Un projet « Arts du cirque » en collaboration avec TCB (Télé Centre Bernon)

En dehors de ces différentes actions, la Cigale est confrontée à de nombreux problèmes internes qui mettent en danger sa pérennité : problèmes humains, vols, dégradations, fréquentation en baisse, problème de gestion du lieu...

Par ailleurs, la commission de sécurité donne un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de la salle.

LES FAITS MARQUANTS :

La remise à jour des projets de services

Le projet de réforme de la loi d'orientation de 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales est à l'étude.

Le Club se prépare aux changements à venir et décide de remettre à jour les projets de service de chacun de ses secteurs d'activité.

L'organisation d'un forum santé

Action menée en partenariat avec la Ville/CCAS, le CAST et le Club, ce forum se déroule sur trois jours.

Il vise un double objectif :

- Réaliser un premier acte de prévention contre les toxicomanies de toutes sortes
- Fédérer et croiser autour de ce thème, les champs sanitaires, sociaux, culturels et de la formation professionnelle avec les acteurs, les partenaires et les professionnels concernés.

Le passage aux 35h

Pour préparer ce dossier qui prévoit la création de trois nouveaux postes le Club fait appel à un consultant extérieur pour accompagner cette démarche.

Les propositions faites par l'association ne sont pas validées par l'État qui refuse de donner son agrément.

La situation est en attente. Le dossier doit être retravaillé.

2001 : UNE ANNEE AGITEE

Le Club est en situation difficile. Les tensions s'intensifient.

- En janvier le bureau est mandaté par le conseil d'administration pour proposer une restructuration interne qui porte entre autre sur l'articulation des différents secteurs du Club et notamment sur la place et le rôle de la Cigale Musclée.
Dans le cadre de la proposition de restructuration, le Conseil Général refuse de reconnaître l'action de la Cigale comme une action de prévention spécialisée. Aucun financement n'est donc à attendre.
- Le passage au 35h est effectif au 1^{er} janvier 2001 sur la base de l'accord de branche de la convention collective 66, l'État ayant maintenu son refus d'agrément. Les postes supplémentaires escomptés ne sont donc pas créés. Les salariés sont inquiets sur leurs conditions de travail à venir.
- La dégradation des relations entre le Directeur et l'équipe municipale, ainsi qu'avec certains partenaires importants de l'association, amène le président Alain Sébille, à envisager son licenciement.

Les équipes travaillent dans une ambiance difficile et quelques salariés quittent l'association.

➤ **Le service « Emplois Verts d'Épernay » chantier d'insertion**

Au cours de cette année 2001 il est à l'initiative d'un partenariat avec deux associations du quartier :

- La régie sparnacienne avec laquelle les relations sont renforcées dans le souci de proposer au public un parcours d'insertion cohérent et progressif.
- Le M.E.R (Mouvement pour l'Égalité contre le Racisme) avec lequel il organise des mercredis « découverte nature » pour les enfants inscrits aux activités que propose cette association.
L'objectif premier est d'aider ces enfants qui ne maîtrisent pas la langue française à améliorer le langage oral et écrit à partir de la découverte de la nature et la recherche autour de la faune et de la flore.

➤ **Le service animation « La Cigale Musclée »**

En dehors des activités courantes, un projet spécifique se réalise : intitulé « Avec qui voulez-vous lutter », il a pour objectif la rencontre d'un groupe de sept jeunes sparnaciens, pratiquant la lutte à la Cigale avec sept jeunes sénégalais pratiquant la lutte traditionnelle au Sénégal. Ce séjour au Sénégal est autant axé sur la pratique d'un sport que sur la découverte du pays et de sa culture. C'est une expérience enrichissante pour l'ensemble des jeunes.

Par ailleurs, la Cigale observe une baisse de fréquentation alarmante du public 15-18 ans.

➤ **Le service Suivi Jeunes et Familles**

Le départ en formation de certains salariés génère des absences et fragilise l'organisation du service qui rencontre des problèmes pour recruter car peu de candidats postulent en prévention spécialisée. Par ailleurs, l'équipe fait le constat de sa difficulté à gérer le tutorat scolaire dans sa globalité avec ses autres missions. L'idée d'une personne complètement dédiée à la gestion de cette action apparaît comme une solution à retenir.

• **Le tutorat scolaire**

En septembre 2001, le tutorat entre dans le dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité, financé par la CAF) au regard de sa charte nationale qui offre à l'action un cadre de référence.

Ce dispositif encourage toutes les initiatives qui se donnent pour tâche d'aider les élèves et s'appuient sur les ressources de l'environnement, en priorité dans les territoires les plus défavorisés. En octobre 2001, le Club embauche une salariée grâce au dispositif emploi-jeune pour coordonner l'action tutorat.

Pour rappel, à sa création, deux tuteurs sont chargés de l'organisation, puis ce sont les éducateurs qui successivement reprennent ce rôle. Mais la charge de travail devient trop importante et il n'est pas possible de dédier un poste complet d'éducateur à cette mission d'autant que le Conseil Général ne la reconnaît pas comme une action relevant de la de prévention spécialisée.

La création d'un poste de coordinatrice répond à un besoin d'encadrement des tuteurs, de développement des liens avec les parents, avec les collègues, de lien avec les éducateurs qui suivent les jeunes. Il offre également l'intérêt d'une présence régulière auprès des enfants pour garantir le bon fonctionnement de l'action.

La coordinatrice est rattachée au service « Suivi Jeunes et Familles » et participe aux réunions de service.

➤ **Le service Insertion par le Logement**

Il accueille, notamment sur le CHRS « La Maison d'Accueil Temporaire », un grand nombre de familles avec beaucoup d'enfants.

Dans son travail au quotidien l'équipe éducative fait le constat des difficultés scolaires des enfants et des difficultés des parents à pouvoir les accompagner dans leurs devoirs.

Les enfants viennent souvent solliciter le travailleur social présent en soirée.

Le CHRS étant assez excentré par rapport aux centres sociaux où se déroule le tutorat scolaire et les familles sans moyen de locomotion, l'équipe décide de mettre en place **une aide aux devoirs au sein du CHRS**.

Ce projet est travaillé en collaboration avec les parents. Deux fois par semaine les enfants se retrouvent dans la salle de réunion du CHRS pour faire leur travail scolaire.

Certains parents, hésitants au départ, sont de plus en plus présents auprès de leurs enfants durant la séance entière.

Cette action ouvre aussi un espace de dialogue avec les parents à travers les échanges qu'elle engendre et permet à l'éducateur de travailler plus aisément avec l'ensemble de la famille (parents/enfants).

LES FAITS MARQUANTS

➤ **La formation-action « Guide pour des Interventions de qualité » avec le C.R.E.A.H.I**

(Centre Régional d'Etudes et d'Actions en faveur des personnes Handicapées et Inadaptées)

Proposé à l'ensemble des institutions sociales et médico-sociales par l'Association Nationale des CREAI, ce guide développe une méthodologie d'évaluation interne accompagnée par un intervenant extérieur formé à la conduite de la réflexion.

Il a pour objectif de faciliter l'analyse des prestations et services rendus à l'utilisateur.

Les évolutions et le développement du Club, les difficultés rencontrées, la nécessité d'écrire les projets de service, l'anticipation de ce que va impliquer la refonte de la loi d'orientation de 1975 pour les structures médico-sociales et la volonté en interne d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur amène l'association à entreprendre ce travail.

Le C.R.E.H.A.I est sollicité et accompagne cette démarche qui débute en mars 2001 et concerne tous les services du Club.

Il s'agit donc d'un travail collectif, pluridisciplinaire et pluridimensionnel.

2002 : LA CRISE

De janvier à juin :

Le directeur est licencié en janvier.

Un nouveau président, Bruno Bression, est élu. Salarié de l'entreprise Moët et Chandon il est responsable du comité d'entreprise et plus particulièrement chargé de l'accompagnement social des salariés qui sont dans des situations problématiques. Son rôle est aussi de développer une politique d'insertion professionnelle en direction des jeunes en difficultés et de favoriser leur intégration au sein de l'entreprise. A ce titre il est en lien avec différentes structures sociales et connaît l'activité de l'association. Il sait qu'il arrive dans un contexte de crise mais n'hésite pas à s'engager.

Le conseil d'administration nomme Martine Pesquié directrice par intérim.

Une réunion rassemble les financeurs (Ville, État, Conseil Général) et les membres du conseil d'administration pour évoquer l'avenir du Club. Il en ressort que les trois services, chantier d'insertion, Suivi Jeunes et Familles et Insertion par le Logement ne sont pas contestés, par contre il est reproché au service animation « la Cigale Musclée » de s'inscrire en concurrence avec les autres associations du quartier et non en complémentarité.

Par ailleurs les problèmes récurrents que connaît le service depuis quelques temps sont évoqués et n'incitent pas les financeurs à soutenir l'action.

L'impasse :

Le conseil d'administration se trouve confronté à des difficultés majeures :

En interne,

- ❖ Toutes ses initiatives pour recadrer et restructurer l'activité font l'objet d'un blocage de la part de certains salariés, générant de fortes tensions entre collègues de travail.
- ❖ L'engagement d'une procédure prud'homale par le directeur réclamant un montant d'indemnités que le Club n'a pas les moyens de payer génère beaucoup d'inquiétude.

En externe

- ❖ Certaines subventions arrivent « au compte-gouttes » ce qui met l'association dans une situation de flux tendu ingérable dans la mesure où elle ne dispose plus d'aucune trésorerie.
- ❖ D'autres subventions n'arrivent pas et l'absence de réponse sur cette question entrave le fonctionnement et toute lisibilité sur l'avenir du Club à très court terme.

Cette situation d'échec amène le président à réunir un conseil d'administration extra-ordinaire au cours duquel l'ensemble des membres prend la lourde et difficile décision de démissionner. Il s'adresse au tribunal de grande instance pour que soit nommé un administrateur provisoire.

- De juillet à décembre :

Un administrateur provisoire est désigné pour étudier la viabilité ou non de l'association.

Au cours de son mandat de six mois il prend certaines décisions dont celle de la fermeture définitive de **la Cigale qui cesse son activité le 15 septembre 2002.**

La salle de musculation quant à elle n'est pas remise en cause et continue de fonctionner.

Il met en œuvre des procédures diverses : reclassement, licenciements, ruptures conventionnelles à l'encontre de certains salariés.

Les financeurs s'engagent à garantir leurs financements et souhaitent que le service de prévention spécialisée « Suivi Jeunes et Familles » reste sous le régime associatif.

A l'issue de sa mission, l'administrateur provisoire considère l'association viable et a donc à charge de reconstituer un nouveau conseil d'administration.

Après plusieurs tentatives infructueuses, un nouveau bureau se constitue en janvier 2003.

LES FAITS MARQUANTS :

Entre 2000 et 2002, douze salariés quittent l'association.

A la fin de l'année 2002, Le service Animation « La Cigale » a disparu et le service « Suivi Jeunes et Familles ne compte plus qu'un seul salarié. L'activité est donc fortement perturbée.

Le Chantier d'insertion « E.V.E » et le service « Insertion par le Logement » ont maintenu leur activité.

Le compte administratif 2002 se solde par un déficit conséquent mais l'association reste en vie.

➤ La formation-action « Guide pour des Interventions de qualité », suite

Commencée en mars 2001, elle se poursuit jusqu'en octobre 2002, en dépit des turbulences et des difficultés. Ce travail d'analyse met en évidence la richesse des pratiques mais aussi la nécessité de redéfinir des objectifs collectifs et enfin l'importance de l'écrit avec une priorité, pour tous : le passage d'une tradition orale à une pratique écrite. L'intervenant en clôture de ce travail tient ces propos :

« il convient de souligner l'engagement et la volonté des membres du groupe de travail dans la démarche au regard de la période peu propice. N'est-ce pas là un premier préalable de qualité ? »

2000-2002 c'est aussi :

Sur le plan national

- La Circulaire n° 2000-341 du 22 juin 2000 relative à la mise en place d'un dispositif unique de l'accompagnement scolaire : le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
- La loi relative à la lutte contre les discriminations. Le FAS devient le Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) en novembre 2001
- La promulgation de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale qui réforme la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 et transforme en profondeur les règles d'organisation et de fonctionnement des structures sociales et médico-sociales en janvier 2002

Elle comporte quatre objectifs principaux :

- ❖ Garantir les droits des usagers des institutions sociales et médico-sociales
 - ❖ Adapter les missions de l'action sociale et médico-sociale aux évolutions de la société
 - ❖ Développer les droits des usagers
 - ❖ Améliorer les modalités de gestion des établissements.
- La Circulaire relative à la mise en œuvre du programme adultes-relais en mai 2002
 - Le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance : les conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) sont remplacés par les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Ce que j'en retiens

L'association doit sa survie aux salariés qui se sont mobilisés pour défendre et garder leur outil de travail au service des plus démunis. Deux années de grande instabilité ne sont pas venues à bout de leur détermination.

Elle doit sa survie aux administrateurs qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour gérer cette crise, la dépasser et reconstruire.

Elle la doit aussi bien sûr, aux financeurs qui ne voulaient pas faire mourir cette association et ont décidé de poursuivre l'aventure en faisant confiance aux nouveaux dirigeants du club.

« La crise défait les impossibles » a écrit Patrick Chamoiseau.

CINQUIEME PERIODE

2003 - 2007

LA RECONSTRUCTION

2003 : UNE ANNEE DE TRANSITION

L'année 2003 est marquée par la reconstruction du Club. Elle est voulue par ses principaux financeurs, à commencer par le maire d'Epernay Franck Leroy, le Conseil Général et la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales qui souhaitent que le mode de gestion perdure sous sa forme associative.

Mais elle est aussi décidée par des militants qui s'impliquent et défendent les missions du Club de Prévention.

L'ensemble des salariés voit donc avec soulagement la constitution d'un nouveau conseil d'administration augurant un avenir possible pour le Club.

Philippe Gintrand en est le nouveau président. Alors directeur de l'AFPAM (centre de formation continue et par alternance) il a également été élu municipal pendant plusieurs années. Il a une bonne connaissance des associations qui accompagnent des jeunes en grandes difficultés et notamment du Club qui oriente des jeunes vers son centre de formation. En prenant la présidence Il apporte son expérience, son expertise et sa rigueur en matière de gestion budgétaire qui permettra au Club de retrouver son équilibre.

Le conseil d'administration gère en priorité les conséquences liées à l'arrêt de l'activité du secteur animation « la Cigale », tant sur le plan du personnel que financier et matériel.

Il entreprend ensuite un travail de réorganisation et de consolidation des différents secteurs d'activité, qui, bien que n'ayant pas tous été touchés de la même manière, ont beaucoup souffert de cette situation.

Le président prend plusieurs engagements dont celui de la redéfinition des rapports de l'association avec ses principaux partenaires qui passe par l'élaboration de conventionnements avec tous les financeurs.

Il s'engage par ailleurs sur plusieurs points :

- Réécrire les statuts de l'association
- Présenter un organigramme clair mettant en liens les salariés et les projets
- Retrouver une lisibilité financière pour tous

Il prend également plusieurs décisions immédiates :

- Nommer Martine Pesquié au poste de directrice
- Recruter rapidement du personnel (Pour le service hébergement : un chef de service et un éducateur, pour le service Suivi Jeunes et Familles : un chef de service et deux éducateurs)
- Faire un emprunt que la Ville accepte de garantir pour permettre le bon fonctionnement du Club dans la mesure où il n'a plus de trésorerie.

Les premiers mois sont difficiles pour tous les salariés.

Une convention tripartite est signée entre le Club, la Ville et le Conseil Général.

Elle entérine pour l'année 2004 la création d'un quatrième poste d'éducateur pour renforcer le travail sur le quartier Bernon.

Les recrutements s'échelonnent entre avril et décembre.

L'équipe du service hébergement a un nouveau chef de service, Philippe Wattier, en avril. Le seul éducateur restant sur le service Suivi Jeunes et Familles retrouve enfin deux nouveaux collègues en juillet après une année de vacance de postes, et un chef de service, Philippe Schneider en décembre.

Ce bouleversement a laissé des traces. Il y a des deuils à faire, chacun doit reprendre ses marques et dans le même temps intégrer les nouveaux arrivants.

L'activité de l'association est donc encore assez perturbée en cette année 2003.

Toutefois les obligations qui incombent au Club et notamment la mise en œuvre de la loi 2002-2 ne sont pas perdues de vue.

Cette loi impacte principalement le service Hébergement avec la mise en application de nouveaux outils que l'équipe va s'attacher à construire : livret d'accueil, contrat d'accompagnement, projet individuel, charte éthique, règlement intérieur.

LES FAITS MARQUANTS :

- L'extension du tutorat scolaire aux quartiers Beausoleil- Vignes Blanches

Sa mise en œuvre au centre social de la Ferme de l'Hôpital fait l'objet de nombreux échanges avant de se concrétiser le 3 mars 2003. Elle prévoit d'abord une phase expérimentale de quatre mois (mars à juin) qui prend en considération les spécificités de ces quartiers et de leurs habitants.

A la fin de cette période, la fréquentation des enfants est importante, le retour des parents sur leur volonté d'y inscrire leurs enfants et le bilan qu'en font les tuteurs ne laissent pas de doute sur la nécessité de pérenniser le tutorat au centre social.

Cette action se déroule maintenant sur deux lieux. Commencée sur le quartier Bernon en 1993 elle s'exerce toujours dans un appartement du quartier mis à disposition par le Toit Champenois.

L'organisation est repensée et le rôle de la coordinatrice qui doit partager son temps entre deux lieux est plus nécessaire que jamais.

- La fermeture du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)

Suite à des problèmes financiers le Foyer de Jeunes Travailleurs ferme le 31 juillet 2003. Le Club perd ses trois chambres réservées à l'hébergement d'urgence des jeunes. Elles vont être remplacées par des appartements ouverts en ville.

- L'ouverture de trois appartements d'urgence

Une réorganisation s'impose pour garantir la continuité de l'accueil de ces jeunes. L'ouverture de ces logements (un type 3 -petit collectif garçons- et deux studios) en ville permet de garder la capacité d'accueil de six jeunes, mais la disparition du FJT a des conséquences importantes.

Il représente à cette époque, le seul lieu permettant à un jeune aux ressources précaires de pouvoir se loger. Avec sa disparition, les sorties d'hébergement se compliquent, l'accès au logement devient plus qu'incertain.

- Le suivi social sur le chantier d'insertion « E.V.E »

Il est assuré depuis mai 2003 en interne, par une éducatrice du service « Insertion par le Logement », Corinne Vallard, détachée à quart temps sur cette mission au regard de nombre important de salariés qui sont à la fois sur le chantier et en même temps hébergés.

A la fin de l'année 2003, l'équipe est au complet avec 24 salariés permanents.

2003 c'est aussi :

Sur le plan national

- La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (PNRU) dite "**loi Borloo**". Elle réoriente la politique de la ville.

En abandonnant la réhabilitation des quartiers, elle mise sur des opérations de restructuration lourdes, fondées sur des démolitions massives suivies de reconstructions diversifiées, pour "casser les ghettos" urbains (août 2003)

- L'installation de l'Observatoire national de la délinquance (novembre 2003)
- La mise en œuvre du " plan d'urgence hivernale 2003/2004" destiné à venir en aide aux personnes sans domicile fixe.

2004-2005 : ANNEES DE STABILISATION, DE CONSOLIDATION

Une convention d'objectifs et de moyens concernant tous les secteurs d'activités est signée entre le Club et la Ville, conformément aux engagements du président.

Le service « Suivi Jeunes et Familles »

Un poste supplémentaire est financé par la Ville et le Conseil Général en 2004.

Deux éducateurs travaillent sur les quartiers Bernon et Bernon Village et deux autres sur les quartiers Beausoleil et Vignes Blanches, en binômes.

Le chef de service, quant à lui, a la mission complémentaire d'évaluer la nécessité d'une intervention ou non sur le centre-ville et les quartiers non couverts par le Contrat de Ville.

Il reprend la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en lien avec la secrétaire.

L'équipe, presque totalement renouvelée, en devenir, doit se construire une identité.

Les problèmes dans les banlieues de la fin de l'année 2005 montrent qu'un malaise important existe dans la jeunesse mais également chez les très jeunes et qu'un travail en amont s'impose.

Les éducateurs mettent en évidence les difficultés que rencontrent les acteurs sociaux en général, avec le public des 8-12 ans et la nécessité que la prévention spécialisée le prenne en compte, même si son public cible concerne les 13- 25 ans.

L'équipe met en place des actions collectives et citoyennes en direction des jeunes.

Elle entreprend la réactualisation du projet de service.

Le service « insertion par le logement »

Il ouvre en 2004 un deuxième appartement d'urgence collectif pour accueillir des jeunes filles mais le nombre de places d'hébergement pour les jeunes reste insuffisant au regard de l'augmentation constante des demandes.

Aux familles confrontées à des difficultés dans la gestion de leurs enfants, l'équipe propose la création d'un groupe « parole-parents » comme espace d'échange qui favorise la mise en mots des difficultés vécues au quotidien. De ce partage, chacun apprend de l'autre.

La parole pour éviter le passage à l'acte. Cette action est conduite par deux éducateurs qui sont supervisés par un psychologue.

Le chantier d'insertion « E.V.E »

Une réflexion débute sur la diversification et le développement des activités du chantier dans l'objectif de l'ouvrir au public féminin.

Pendant des inquiétudes viennent perturber cette réflexion et l'organisation. Le remplacement des Contrats Emploi Solidarité (C.E.S), par des Contrats d'Avenir (C.A) ou des Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (C.A.E) basés sur 26h au lieu de 20h pose le problème du financement de ce surcoût d'heures. Confronté à un réel manque de lisibilité qui ne permet pas de mesurer les risques financiers la survie du chantier se pose très concrètement.

2004-2005, c'est aussi :

Sur le plan local

- L'Opération de Rénovation Urbaine (ORU) du quartier Bernon qui débute. Ce projet retenu dans le cadre de de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), fait l'objet d'une convention partenariale pour la période 2005-2009 qui signe la réalisation d'une première tranche de travaux. Elle a pour objectif, dans les grandes lignes, de réintégrer Bernon dans la ville, de réorganiser le territoire du quartier, de relier Bernon haut et Bernon bas entre eux et au reste de la cité, de requalifier l'habitat et les équipements.
- La mise en place du programme de réussite éducative par la ville d'Épernay avec la participation du club aux différentes instances (comité technique et équipe pluridisciplinaire de soutien).

Sur le plan national

- La création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Anru) en février 2004
- La loi de programmation pour la cohésion sociale en janvier 2005
- La circulaire relative à la mise en œuvre du programme de réussite éducative afin d'accompagner les enfants en difficulté, en avril 2005
- Une vague sans précédent d'émeutes urbaines remet au premier plan de l'actualité, la politique de la ville en automne 2005
- La mise en place de préfets délégués pour l'égalité des chances en décembre 2005

2006-2007 : DE NOUVEAUX PROJETS DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTÉ

Bruno Bression prend à nouveau la présidence du Club

Le service « Suivi Jeunes et Familles »

L'expérimentation menée par le chef de service, présent sur les quartiers hors contrat de ville un quart de son temps, depuis 2004, met en évidence un réel besoin. Au regard des résultats présentés, le financement d'un poste éducatif supplémentaire est acté.

L'équipe passe ainsi à cinq éducateurs et intervient maintenant sur l'ensemble de la ville mais des mouvements de personnel rendent difficile la stabilité recherchée.

➤ **La naissance d'un nouveau projet : « Le chantier éducatif »**

Les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes et notamment des plus marginalisés amènent le Club à rechercher des solutions novatrices.

Le chantier éducatif est en partie une réponse à ce problème. Destiné à des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni projet professionnel, c'est un outil de la prévention spécialisée qui se situe en amont des dispositifs classiques d'insertion professionnelle.

Ce n'est pas un chantier d'insertion. Il n'est pas soumis aux mêmes règles.

L'objectif du chantier est de proposer aux jeunes les plus en difficultés et suivis par les éducateurs un travail rémunéré au smic, sur une période de six semaines, renouvelable une fois. Ils sont encadrés par un encadrant technique et bénéficient d'un accompagnement social. Ils travaillent 28h par semaine et bénéficient de deux demi-journées pour s'occuper de leur situation administrative et leurs rendez-vous divers.

C'est avant tout une mobilisation plus qu'une remobilisation professionnelle et bien souvent pour ces jeunes, une première expérience de travail.

Ce projet se réalise grâce à de nombreux partenaires :

- ❖ La Mission locale : les jeunes doivent y être inscrits pour entrer sur le chantier

- ❖ le CEP Agéen (Comité Emploi Partage) association intermédiaire qui établit les contrats de travail des jeunes
- ❖ Les donneurs d'ordre : la ville d'Épernay, le Toit Champenois, la CCEPC (communauté de commune Épernay pays de champagne, ERDF...), qui proposent des travaux à réaliser.

Il débute en février 2007 et fonctionne dans un premier temps, par intermittence, en fonction du nombre, de la durée des chantiers et de la disponibilité d'encadrants techniques embauchés en CDD.

➤ **Le déménagement du tutorat scolaire**

L'accueil des enfants se déroule dans un appartement du quartier Bernon. Voué à la destruction dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, il faut rapidement dès le début d'année 2006 trouver un autre lieu.

L'école Crayères propose de mettre à disposition ses salles de classes, une fois les cours terminés, ce qui permet de rester sur le quartier et de ne pas dépayser les enfants qui connaissent bien cette école. C'est dans cette école que le tutorat a pu commencer. Il y revient.

Des actions ponctuelles (projet graff, visite du tribunal) et des sorties éducatives et culturelles sont proposées aux collégiens (visite de l'institut du monde arabe à Paris, sortie au jardin des plantes).

Dans le cadre du partenariat avec le collège Terres Rouges, la coordinatrice et un professeur d'art plastique animent ensemble un atelier sur la semaine « école ouverte » au mois de juillet.

La fermeture du chantier d'insertion « E.V.E »

Après trois années difficiles, des tentatives de réorganisation et de diversification de l'activité, le chantier d'insertion a de plus en plus de mal à fonctionner.

Les nouvelles règles qui régissent les chantiers d'insertion mettent l'activité en péril. Le passage des contrats à 26h, l'obligation de leur adossement à la convention collective de l'association génère d'une part un surcoût salarial et d'autre part des problèmes non résolus en termes d'encadrement et de volume d'activité.

Par ailleurs l'ouverture des chantiers d'insertion sur le secteur marchand pour absorber le surcoût financier n'est ni réaliste, ni réalisable pour le Club.

La décision est donc prise de fermer définitivement « E.V.E » **le 21 novembre 2007**.

L'ensemble des salariés en insertion en cours de contrats ainsi que l'encadrant technique du chantier sont reclassés. Seul, le responsable du service ne souhaitant pas de reclassement compte tenu de son âge fait l'objet d'un licenciement économique.

Le développement du service « Insertion par le Logement »

Deux nouveaux projets sont élaborés malgré une année 2006 chaotique. En effet, des dysfonctionnements importants se révèlent dans la gestion du service. Le chef de service quitte l'association en novembre 2006.

Il est remplacé en avril 2007 par Mathieu Picard dans le cadre d'une promotion interne.

➤ **Un projet d'extension du CHRS**

L'équipe est confrontée au quotidien au problème de l'hébergement des jeunes 18-25 ans. Cette situation préoccupante et insatisfaisante l'amène à travailler sur un projet d'extension du CHRS qui prévoit l'ouverture de sept studios en diffus dans la ville, portant ainsi la capacité d'accueil du CHRS de 25 à 32 places.

Ce projet déposé à la DDASS en début d'année 2006 obtient une réponse positive pour une **ouverture en juillet 2007**. Les appartements sont opérationnels entre octobre et décembre.

➤ **Un projet de création d'une Maison Relais**

Elle est destinée à loger des personnes en situation de précarité qui rencontrent des difficultés sociales, psychologiques et cumulent des handicaps qui ne leur permettent pas un accès durable dans un logement ordinaire.

Ces personnes ont souvent fait de multiples passages en hébergement, ont pu accéder au logement autonome mais sans réussir à s'y maintenir dans la durée.

La maison relais, appelée aussi pension de famille se définit par un ensemble d'appartements de type 1, 1 bis regroupés au sein d'un même immeuble qui garantit à chaque résident son intimité et sa vie privée. Elle comporte également des espaces collectifs qui permettent aux résidents de se retrouver autour d'activités communes. La singularité de ce dispositif repose sur la présence permanente d'un travailleur social qui remplit un rôle de maître de maison. Il instaure une relation sécurisante, rassurante, et conviviale via les espaces collectifs, ce qui constitue un facteur de stabilité important pour les résidents.

La DDASS et la ville d'Épernay actent le 11 septembre 2007 cette création et sa gestion par l'association.

2006-2007 c'est aussi :

Sur le plan local

- La poursuite de l'Opération de renouvellement urbain du quartier Bernon
- L'ouverture de l'accueil de jour géré en partenariat entre la ville (CCAS) et la Croix Rouge en novembre 2007

Sur le plan national

- La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 relative à la création de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- La circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats urbains de cohésion Sociale (Cucs) : les Cucs succèdent aux contrats de ville en 2007.
- Les Enfants de Don Quichotte installent 200 tentes le long du canal Saint-Martin à Paris en décembre 2006 et appellent à ouvrir les structures d'hébergement tout au long de l'année.
- **La loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance** qui fixe la doctrine de la politique de prévention de la délinquance :
 - ❖ **Généralisation de la formule des CLSPD à toutes les villes de plus de 10 000 habitants.**
 - ❖ Apport d'un cadre obligatoire pour l'information du maire en matière de délinquance
 - ❖ Instauration des plans départementaux de prévention de la délinquance (PDPD)
 - ❖ Création d'un fonds spécifique en matière de prévention de la délinquance (FIPD)
- L'adoption d'un plan triennal d'action en faveur de l'hébergement d'urgence qui prévoit la pérennisation de 5 000 places hivernales dont 500 places en 2006 et 2 000 places en 2007.
- **La Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le D.A.L.O** (droit au logement opposable) renforce le principe de continuité dans la prise en charge des sans abri. A côté du droit au logement est donc institué un droit à l'hébergement.
- L'annonce par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et Catherine Vautrin d'un « plan d'action renforcé » pour le logement en 2007 :
27 100 places pour héberger de façon « pérenne » et « adaptée » toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence.

Le programme d'actions renforcé pour les sans-abri (PARSA) modifie sensiblement le volet

« hébergement » du traitement de l'urgence sociale : il prévoit l'extension des horaires d'ouverture des centres d'hébergement, et la création de 9000 places en maisons-relais.

Ce que j'en retiens

Cette période de cinq années est marquée par un retour à une certaine forme d'équilibre dans un environnement relativement mouvant. L'association a retrouvé la confiance de l'ensemble de ses financeurs et peut regarder vers l'avenir. Pour autant, la viabilité des actions et des projets est plus que jamais dépendante du contexte économique et politique, qui en fonction de ses orientations, peut tout à la fois mettre une action en difficulté jusqu'à la faire disparaître et dans le même temps en accompagner et en financer une autre. Il faut apprendre à travailler dans ce contexte instable. L'équipe fait la preuve qu'elle sait s'adapter aux exigences de la situation.

SIXIEME PERIODE

2008 - 2014

« TEMPS DE CRISE » ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Le Club ne compte maintenant plus que deux services :

Le service « Suivi Jeunes et Familles » auquel sont rattachées deux actions : Le Tutorat Scolaire et le Chantier Educatif et le service « Insertion par le Logement »

2008-2009 : Dans le nouveau contexte de la crise économique, les projets se poursuivent.

Marie-Line Canada prend la présidence de l'association en juillet 2009. Elle travaille dans une association où elle occupe la fonction de coordinatrice pédagogique à l'Ecole de la Rénovation Urbaine. Elle connaît le Club depuis plus de vingt ans. En effet, elle a siégé à son conseil d'administration tout d'abord en tant que représentante du Toit Champenois pendant de nombreuses années, puis au titre de représentante de la ville pendant son mandat d'élue municipale. Elle a de ce fait une bonne connaissance du tissu associatif local et de la politique de la ville. Son engagement, ses convictions et ses compétences sont autant d'atouts importants qu'elle saura mettre au service du Club pour soutenir ses projets et accompagner sa politique de développement.

Le maire réaffirme son soutien financier aux nouveaux projets du Club mais se montre inquiet au regard du désengagement financier de l'Etat et par voie de conséquence des restrictions financières inéluctables en cours et à venir.

Les deux services, compte tenu des évolutions et de leurs développements réécrivent leurs projets de service.

Le service « Suivi Jeunes et Familles »

L'équipe éducative élargit son périmètre d'intervention et couvre maintenant l'ensemble de la ville. Les éducateurs travaillent en binômes.

Les priorités sont définies :

- Le travail en direction des « jeunes errants » qui restent en centre-ville, fréquentent l'accueil de jour, et vivent souvent dans des conditions très précaires
- Le renforcement du travail avec les familles en direction des plus jeunes
- Le développement du partenariat avec les institutions scolaires (convention avec les collèges)
- La reprise avec les centres sociaux d'une collaboration nécessaire notamment en soirée
- La poursuite des actions collectives et citoyennes qui s'exercent aussi bien dans la ville qu'à l'extérieur, pendant les vacances scolaires
- Le développement des séjours, moments particuliers, loin de la famille et du quartier qui permettent de consolider un accompagnement éducatif déjà engagé, ou de le mettre en place.
- Le travail envers les jeunes, victimes de conduites addictives

➤ Un nouveau projet partenarial : « Le point écoute jeunes »

La question des conduites addictives des jeunes est une préoccupation majeure qui donne lieu à des réflexions partagées avec les structures de soins, notamment le Centre d'Accueil et de Soins pour les Toxicomanes (C.A.S.T) et la Permanence d'Éducation et de Prévention pour la Santé de l'hôpital. (P.E.P.S).

Les professionnels, chacun dans leurs disciplines font le constat qu'un certain nombre de jeunes n'arrivent pas à se rendre dans les structures de soins alors même qu'ils sont conscients de leur problème et de la nécessité de le traiter.

« Le point écoute jeunes » peut constituer une réponse que le Club et ses partenaires vont tester.

Ce projet donne la possibilité aux jeunes de rencontrer les professionnels de santé dans les locaux du Club, structure qu'ils connaissent bien et qui ne leur fait pas peur, en présence d'un éducateur.

C'est en fait un renversement de situation qui amène psychologue et psychiatre à sortir de leurs institutions pour venir à la rencontre des jeunes. Cette nouvelle modalité d'organisation donne pour sa première année de fonctionnement des résultats plutôt encourageants.

➤ **Le tutorat scolaire se déplace**

Après plusieurs années de fonctionnement à l'école Crayères sur le quartier Bernon, il s'installe en septembre 2009, dans les nouveaux locaux de la Maison Pour Tous, complètement réhabilitée dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain.

Le tutorat s'exerce donc maintenant sur les deux centres sociaux de la ville.

➤ **Le chantier éducatif est pérennisé**

Après deux années de fonctionnement de façon intermittente, la création et le financement d'un poste d'éducateur technique à temps complet en janvier 2009, occupé par Thiénot Fouchart, permet de mettre en œuvre une organisation durable avec un véritable programme annuel de chantiers. Il est possible maintenant de se projeter et de se développer.

Le service « Insertion par le Logement »

Le développement du service qui s'est fait progressivement au fil des années fait un bond en 2008 avec le doublement des mesures d'ASLL (accompagnement social lié au logement) mais surtout l'extension du CHRS.

L'activité est en nette augmentation. Le nombre de salariés aussi.

Le service dispose d'une équipe pluridisciplinaire qui travaille en transversalité sur l'ensemble du dispositif d'hébergement.

Un référent unique accompagne l'utilisateur tout au long de son parcours d'insertion.

Un poste éducatif est dédié spécifiquement à l'accueil : cet éducateur a pour mission de recevoir en premier accueil toutes les personnes en demande d'hébergement, de les informer sur le service proposé et de les orienter le cas échéant vers d'autres partenaires.

Les actions collectives se développent avec :

- ❖ La poursuite du groupe Parole-Parents
- ❖ La mise en place d'un atelier théâtre en partenariat avec le Salmanazar
- ❖ L'organisation de « séjours familles » sur un mode coopératif

Par ailleurs l'équipe engage un travail sur la qualité du service rendu à l'utilisateur par le biais notamment d'une enquête de satisfaction, mène une réflexion sur la prise en compte des violences conjugales et reste en recherche de solution sur les modes d'hébergement du public jeune.

➤ **La « Maison Relais » est en cours de finalisation**

La recherche du bâtiment prend plus de temps que prévu mais finit par aboutir. Il est très bien situé et bien configuré mais demande une réhabilitation importante. Le cahier des charges est terminé et le projet social est affiné.

Pour mener à bien le projet de mise en œuvre de la Maison Relais, le Club prend la décision de créer un poste de chef de projet.

Un appel à candidature interne est lancé et c'est une éducatrice du service « Insertion par le Logement », Corinne Vallard, qui est retenue.

Sa mission est prévue de septembre 2009 à mars 2010, date présumée d'ouverture de la Maison Relais.

➤ **Le projet d'accueil de personnes sortant d'incarcération se concrétise**

Le travail de partenariat mené entre le Club et le Service Pénitencière d'Insertion et de Probation (SPIP) du ministère de la justice se finalise par un conventionnement qui agrée l'ouverture de deux appartements pour l'hébergement de personnes dans le cadre d'un aménagement de peine et/ ou d'une alternative à l'incarcération.

Les inquiétudes partagées par les équipes:

De plus en plus de jeunes en situation de grande fragilité psychologique

Une augmentation des jeunes engagés dans des conduites addictives

Une précarisation des situations des familles (perte d'emploi, expulsion....)

Une augmentation des demandes d'hébergement, notamment des familles monoparentales

Des durées d'hébergement qui s'allongent

Les menaces de baisse de financement

2008-2009 c'est aussi :

L'année 2009 qui se solde par des difficultés financières liées principalement à des baisses de subvention de l'ensemble des financeurs notamment sur le secteur hébergement malgré l'activité constante et le développement de nouveaux projets.

Sur le plan local

- Les 30 ans d'existence de l'association (2008)
- Le départ à la retraite de Nicole Teixeira après 30 années au service du Club de prévention
- Le passage en CDI à mi-temps de l'agent de maintenance
- La réhabilitation de la MPT qui déménage provisoirement dans les locaux de l'ancienne école maternelle de Bernon village pendant la durée des travaux (2008)
- La disparition du M.E.R -Mouvement pour l'égalité contre le racisme-, une association qui avait plus de 25 ans d'existence (2009)
- L'ouverture de l'épicerie sociale en novembre 2009.
- Une étude de terrain menée par le chef de service "Suivi Jeunes et Familles" sur le thème « prévention spécialisée et ruralité » afin d'établir un diagnostic sur la situation du sud-ouest marnais. Présenté au Conseil Général, ce travail n'aura pas de suite.

Sur le plan national

- La nomination d'Alain Régnier comme préfet délégué général à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des SDF et des mal-logés le 21 février 2008
- La publication du Rapport PINTE sur le logement qui préconise l'organisation d'un accompagnement coordonné autour de la personne en juin 2008
- Le plan banlieue «Une nouvelle politique en faveur des banlieues» précédée d'une présentation « Espoir Banlieues - Une dynamique pour la France » présentée en janvier 2008 à Vaulx-en-Velin par Fadela Amara, chargée de la politique de la ville.
- La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA (revenu de solidarité active) et réformant les politiques d'insertion.
- La circulaire du 5 juin 2009 relative à la prolongation des Contrats urbains de cohésion sociale pour une année supplémentaire en 2010
- Le lancement le 2 octobre 2009 du Plan National de Prévention de la Délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012) applicable dès le 1er janvier 2010 pour une durée de 3 ans
- L'annonce de la Réforme Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P) en 2009

- La refondation du dispositif d'hébergement et de logement :

Le 10 novembre 2009, Benoist APPARU, secrétaire d'Etat en charge du logement et de l'urbanisme, présente la stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées pour les années 2008-2012.

Lancée par le Premier ministre elle a pour but de refonder le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

Ce que j'en retiens

Ces deux années sont placées sous le signe des restrictions financières et de l'annonce des bouleversements à venir dans le secteur social avec la promulgation de la RGPP (réforme générale des politiques publiques) et sa mise en application au premier janvier 2010.

Les marges de manœuvres dont disposent encore l'association et une certaine souplesse dans ses choix d'organisation vont se trouver remises en question.

Dans ce contexte l'association va être amenée à prendre des mesures préventives (embauche différée, gel de poste), sa priorité étant de ne gérer aucune fermeture de postes.

Les salariés sont inquiets mais restent investis dans leur travail et les projets en cours se concrétisent, preuve de leur grand professionnalisme.

2010-2014: Des années de bouleversement et de développement

La Réforme Générale des Politiques Publiques mise en œuvre par l'Etat au 1er janvier 2010 génère pour les associations et le Club en particulier, des bouleversements considérables tant sur le plan organisationnel que financier.

Cette réforme vise plusieurs objectifs

- Réduire les dépenses de l'Etat (simplification des services, regroupement...)
- Piloter tous les dispositifs au plus haut niveau de l'Etat (centralisation)
- Rationaliser les coûts (regroupements, mutualisation, ouverture à la concurrence...)

Elle se traduit également par **la refondation de la politique publique en matière d'hébergement et d'accès au logement avec la mise en place du SIAO** (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). Le SIAO a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux.

Il est l'organe de centralisation de l'offre et d'attribution des places d'hébergement, d'urgence et d'insertion sur tout le département. Il est chargé également de la mise en œuvre de **la politique du «Logement d'abord»**, de l'accompagnement vers et dans le logement.

Cette réforme impacte profondément les pratiques à l'œuvre jusqu'alors en matière d'hébergement et d'orientation. En effet les structures d'hébergement qui gèrent de façon indépendante et autonome les demandes d'hébergement, les entrées et les sorties des usagers ne peuvent plus le faire.

Les modalités d'organisation du travail existantes doivent donc être totalement repensées.

Par ailleurs, le déficit financier et les restrictions budgétaires annoncées vont amener l'association à prendre les décisions qui s'imposent pour garantir le maintien de tous les postes.

C'est pour l'ensemble des salariés une forte source d'inquiétude.

2010 : L'année des défis à relever

En dépit de toutes ces inquiétudes et de tous ces changements, l'association et principalement le service « Insertion par le Logement » relèvent deux défis majeurs :

L'ouverture, la même année et à quelques mois d'intervalle, de deux structures d'hébergement, la Maison Relais en mars 2010 et l'Hébergement d'Urgence en décembre 2010, **soit 29 appartements à ouvrir et dix salariés à embaucher en un temps record**. L'équipe double de volume.

Ces projets n'auraient pas pu se concrétiser sans un solide partenariat sur le bassin sparnacien, l'implication de la présidente dans la négociation avec les financeurs et la détermination d'une équipe mobilisée et volontaire qui n'a pas reculé devant la tâche.

Au regard de ces évolutions, le pôle administratif est renforcé en mai 2010. Une restructuration de l'organigramme du service hébergement se réalise avec la transformation du poste de chef de projet Maison Relais occupé par Corinne Vallard en un poste de cadre adjointe éducative.

Elle a maintenant pour mission la gestion du parcours des résidents sur le service.

L'ouverture de la Maison Relais :

Elle est attendue avec impatience, après trois années de travail et c'est avec satisfaction que l'équipe accueille les premiers locataires en mars. En octobre, les vingt appartements, studios et type 2, sont tous occupés.

C'est un nouveau métier pour le Club qui devient gestionnaire de logements.

L'ouverture de l'hébergement d'urgence :

Ce projet est mis en réflexion suite à une demande des services de l'État, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

A ce moment c'est l'association « l'Accueil Saint Vincent de Paul » qui gère un hébergement d'urgence, et ce, depuis de nombreuses années avec une équipe de bénévoles et quelques salariés.

L'humanisation des centres d'hébergement et la mise en conformité des normes de sécurité sont des facteurs déterminants pour obtenir l'agrément de l'État.

L'Accueil Saint Vincent de Paul, dans l'impossibilité financière de réhabiliter ses locaux n'est pas autorisé à poursuivre sa mission et doit passer le relais, l'absence d'hébergement d'urgence sur Epernay n'étant pas envisageable.

Le Club et la Croix Rouge travaillent ensemble sur des propositions de projets et les présentent à la directrice de la DDCSPP. D'un commun accord, c'est le projet du Club qui est retenu. Malgré sa tristesse et son amertume de devoir fermer ses portes l'équipe de l'Accueil Saint Vincent de Paul travaille de façon constructive avec le Club dans le souci de préserver le public et la continuité de son hébergement. Plusieurs mois de travail, et des échanges inter partenariaux très constructifs permettent d'élaborer un projet en cohérence avec les valeurs que porte l'association.

Le Club opte pour une forme d'hébergement individualisé et un principe de non séparation des couples.

Le projet repose sur un principe de « mixité positive ». Faire coexister au sein de la Maison d'Accueil Temporaire deux populations liées à deux dispositifs différents, l'hébergement d'urgence et le C.H.R.S. offre la garantie d'une structure moins stigmatisante.

Le fait de mixer le public le plus vulnérable avec des personnes ou familles qui ont déjà enclenché un parcours de réinsertion peut avoir un effet de levier positif pour les personnes accueillies sur l'hébergement d'urgence.

Le nombre de places est arrêté à vingt et nécessite l'ouverture de neuf appartements de tailles diverses pour pouvoir accueillir personnes seules et familles avec enfants.

Le transfert d'activité se met en œuvre au mois de décembre.

Le service se réorganise pour répondre aux obligations liées à l'hébergement d'urgence qui suppose une ouverture 24h sur 24h.

En dehors de ces deux gros projets, le travail de l'équipe au quotidien se poursuit avec :

- ❖ La mise en place d'une politique d'animation (sorties, moments conviviaux...) concernant l'ensemble des personnes hébergées quel que soit le dispositif.
- ❖ La mise en place d'une politique de représentation des personnes accompagnées au travers la structuration de groupes d'expressions au sein des différents dispositifs d'hébergement
- ❖ La poursuite des actions en cours : Groupe Parole-Parents, atelier théâtre, séjours, atelier logement.

Le service « Suivi Jeunes et Familles »

Des départs et des arrivées.

L'équipe éducative a bien du mal à se stabiliser et connaît un fort turn over depuis plusieurs années.

Le chef de service, Philippe Schneider quitte l'association en août et laisse sa place à Jean-Xavier Courot, recruté dans le cadre d'une promotion interne.

Malgré ces mouvements, l'équipe poursuit son travail auprès des jeunes et de leurs familles et reconduit les actions commencées en 2009. Les éducateurs tiennent des permanences sur les centres sociaux deux fois par semaine dont une en partenariat avec la Mission Locale.

Les éducateurs développent les actions citoyennes, les séjours hors du département, les journées culturelles, tout ce qui peut concourir à engager les jeunes dans un projet.

➤ Le tutorat Scolaire

Il est maintenant installé dans les deux centres sociaux et l'effectif des enfants reste stable. Des liens se tissent avec l'IUFM (Institut de Formation des Maîtres) et deux stagiaires font leur stage au tutorat.

➤ Le chantier éducatif

Il fonctionne pour la première fois sur une année pleine suite à la création, sur le deuxième semestre 2009, d'un poste d'éducateur technique à temps plein. Les donneurs d'ordre se diversifient.

Là aussi il faut relever quelques défis :

- ❖ Être rentable sans s'inscrire dans une logique commerciale
- ❖ Fournir un travail de qualité avec des jeunes sans expérience
- ❖ Aller à leur rythme et dans le même temps travailler une sortie rapide du chantier.

C'est dire le rôle essentiel que tient de l'encadrant technique dans le management d'une équipe qui est souvent très hétérogène.

La recherche d'un local spécifique, devenu nécessaire pour entreposer le matériel et permettre de réaliser des travaux sous abri se concrétise rapidement. Son implantation (proche du Club), sa superficie et sa répartition sur deux étages donne l'opportunité de le partager avec le chantier d'insertion Viti Vini « Oxygène » qui vient de s'ouvrir.

2011 : une année de rigueur

C'est une année difficile, tant pour les salariés que pour le conseil d'administration qui doit faire des choix de projets, de réorganisation, avec des gels temporaires de postes pour les assumer.

Il prend des décisions douloureuses qui impacte le pouvoir d'achat des salariés (passage du forfaitaire au réel pour le remboursement des frais professionnels, suppression de la prime annuelle, dont ne bénéficiait qu'une partie du personnel), mais son seul objectif est de garder l'association en vie et de garantir son emploi à chaque salarié au prix de sacrifices certains.

Le service « Suivi Jeunes et Familles »

L'équipe s'inquiète de plusieurs phénomènes nouveaux concernant les jeunes de moins de 16 ans:

- ❖ L'augmentation des jeunes en situation de déscolarisation
- ❖ Une évolution des actes délictueux, une augmentation des « squats », sur le quartier Bernon qui peuvent être mis en relation avec le fait que certains immeubles voués à la démolition se vident de leurs habitants et ouvrent la porte à toutes sortes de trafics.
- ❖ Une utilisation des nouvelles technologies sans garde-fou.

Par ailleurs, au regard des problématiques rencontrées au quotidien, l'équipe mène de nouveaux projets dans le cadre des actions citoyennes :

- ❖ « Parlons-En », projet réalisé en partenariat avec TCB (Télé Centre Bernon), permet de travailler de façon concrète la question des addictions aux nouvelles technologies.
- ❖ Découverte de Bruxelles : une ouverture sur l'Europe
- ❖ Séjours extérieurs (Jura, Gard, haute Saône, Caen) couplés avec une action citoyenne
- ❖ Journée culturelles (visite du Louvre), sportives (raid aventure)
- ❖ Projets prévention des risques : conduites addictives, prévention routière deux roues.

➤ Le chantier éducatif

Il s'implante et se développe. Il intègre de nouveaux donneurs d'ordre (Foyer Rémois, MOËT & CHANDON, SNCF), et par la même diversifie la nature de ses chantiers. Il fait l'acquisition d'un véhicule neuf grâce à la participation de l'État et un financement privé par le biais d'une fondation.

➤ Le Tutorat Scolaire

Il maintient ses effectifs. L'évolution du poste de la coordinatrice amène le Club à modifier son statut. Elle devient éducatrice scolaire. A ce titre, elle renforce le travail avec les parents et favorise le lien parents/école en accompagnant certains parents aux réunions avec les professeurs.

Le service « Insertion par le Logement »

Il est en perpétuelle évolution. L'intégration de l'hébergement d'urgence au sein du service génère des bouleversements importants tant dans l'organisation que dans le travail auprès des personnes hébergées. En effet, la typologie du public se modifie avec l'arrivée sur le territoire de nombreux demandeurs d'asile. C'est pratiquement un nouveau métier que les éducateurs doivent appréhender avec ses méandres et ses particularités administratives. L'équipe doit se former.

➤ L'hébergement d'urgence

A peine installé, et pas encore stabilisé, il doit faire face à l'augmentation successive du nombre de places, ponctuelles puis pérennes débloquées par l'Etat au regard des besoins qui émergent.

S'adapter et répondre à l'urgence devient le maître mot du service.

La création d'un Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'utilisateur. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement des structures d'accueil.

C'est une instance collégiale composée d'élus : sept usagers, deux professionnels, un représentant du conseil d'administration qui fonctionne de manière démocratique.

Les avis et les propositions décidés par les membres du CVS font l'objet d'un relevé de conclusions qui est, d'une part, adopté lors de la prochaine réunion du conseil et, d'autre part, adressé au conseil

d'administration de l'association qui doit lui faire connaître les suites, favorables ou défavorables, qu'il réserve aux avis et aux propositions formulés.

Le Club décide d'ouvrir le CVS à l'ensemble des personnes accueillies par le service quel que soit le dispositif d'accompagnement. Le premier CVS est élu le 20 octobre 2011.

Son président est David Brousson.

2010- 2011 c'est aussi :

Sur le plan local

- Le passage à temps plein de l'agent de maintenance en décembre 2011
- Le renforcement du pôle administratif avec l'embauche d'une salariée en comptabilité (2011).
- La recherche de nouveaux locaux pour le Club : Le Toit Champenois et la Ville d'Epervay se mobilisent pour trouver de nouveaux bureaux. Une étude de faisabilité est en cours pour l'aménagement de bureaux dans un immeuble en voie de réhabilitation sur le quartier Bernon.
- Les 10 ans d'existence du centre social et culturel de la ferme de l'Hôpital
- L'adhésion du Club à l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Sur le plan national

- Dans le cadre de la RGPP :
La création de l'A.R.S (Agence Régionale de Santé) qui regroupe le médico-social et l'hospitalier.
La création de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) qui regroupe maintenant plusieurs services jusqu'à présent séparés.
- Les « Assises de la prévention de la délinquance juvénile », le 14 octobre 2010
- Le rapport Bockel : le 3 novembre, Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Justice, remet au Président de la République son rapport sur la prévention de la délinquance juvénile.
Il formule quinze propositions autour de trois axes prioritaires :
 - Le développement d'une politique publique de soutien à la parentalité pour renforcer l'autorité parentale, favoriser l'intégration et responsabiliser les familles à l'égard de l'obligation scolaire
 - La restauration de la citoyenneté par l'école en luttant contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
 - La mise en œuvre d'une stratégie volontariste de reconquête de l'espace public en redonnant notamment une place centrale à la prévention spécialisée et aux éducateurs de rue
- Le Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012).

Ce que j'en retiens

Ce qui s'annonçait est mis en œuvre.

Le travail social est en pleine mutation et cette transformation se fait à marche forcée.

Les conséquences de cette réforme des politiques publiques sont considérables pour les associations. En introduisant la notion d'appel à projet ouvert à tous (secteurs privé et public) elle les amène sur le champ de la concurrence.

Elle prône la mutualisation des moyens par le regroupement d'associations avec le risque de voir disparaître un certain nombre de petites associations.

Représenter une force, ne pas être dans l'immobilisme, avoir la capacité de créer et de s'adapter sans se départir de ses valeurs sont les conditions pour garder l'association vivante.

L'ensemble des salariés qui prend conscience des enjeux se montre à la hauteur de la tâche à accomplir.

2012 à 2014

C'est une période riche en réflexions partagées, en projets nouveaux, en expérimentation, qui mobilise l'ensemble des salariés sur plusieurs fronts. C'est aussi une période de réorganisation et d'ajustements internes qui bouleversent parfois des habitudes de travail.

Les équipes sont dans un mouvement permanent à la fois insécurisant mais aussi porteur d'énergie. L'association compte maintenant 39 salariés.

Des dossiers transversaux sont mis en chantier sur plusieurs années

La loi 2002-2 définit les obligations auxquelles doivent se conformer les associations pour obtenir leur agrément et donc leur financement. (Evaluation interne, projet associatif, projets de service...)

C'est dans ce cadre que le Club s'engage dans un travail de plusieurs années où les projets se succèdent, se superposent parfois car ils sont tous en lien les uns avec les autres.

➤ **Le projet associatif :**

Ce travail est accompagné sur l'année 2012 par un consultant agréé, financé dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

Il est mis en pause durant l'évaluation interne car les débats issus de cette évaluation vont pouvoir être utilisés pour alimenter la réflexion sur le projet associatif.

Il est présenté aux membres du CVS pour recueillir leur avis, puis finalisé, à l'ensemble des salariés.

Il est validé par le conseil d'administration en mai 2014.

➤ **L'évaluation interne**

Elle a été introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les délais impartis par la loi obligent à rendre cette évaluation à la fin de l'année 2013. Elle doit permettre de repérer collectivement les points forts et faibles, les améliorations à engager et le niveau d'organisation à interroger au regard des effets pour les usagers dans le but d'améliorer le service rendu. Ce travail se fait en interne sans recours à un prestataire extérieur. C'est à Mathieu Picard, chef du service "Insertion par le Logement" qu'est confié le pilotage de l'évaluation interne.

Il s'étale sur trois années qui sont consacrées à la conception du référentiel (2012), à l'évaluation proprement dite qui se réalise d'une façon participative (usagers, partenaires, membres du conseil d'administration, salariés) (2013), et enfin à l'écriture synthétique du document à remettre aux financeurs (début 2014). C'est un énorme travail dont l'enjeu est déterminant pour l'association.

2012

LES FAITS MARQUANTS

➤ **Le Tutorat Scolaire en danger**

La Caisse d'Allocations Familiales, principal financeur du tutorat, modifie en cours d'année ses critères d'attribution de financement avec pour conséquence une diminution importante des subventions accordées à l'action.

Pour ne pas perdre ce financement, le Club repense complètement l'organisation de l'action et réajuste le profil de poste de l'éducatrice scolaire qui devient pour une partie de son poste « Agent de Liaison Social avec l'Environnement Scolaire » (ALSSES). Le fait de mettre en avant cette particularité permet d'obtenir les financements nécessaires.

Par ailleurs l'équipe, en lien avec la Ligue de l'enseignement et le Centre social de la ferme de l'hôpital développe le travail avec les familles de la Fertiline (Aire de stationnement des gens du voyage), amenant ainsi deux enfants à participer au tutorat.

➤ **La mise en œuvre d'une action ponctuelle sur le service « Insertion par le Logement »**

Un accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) collectif sur le quartier Beausoleil

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Beausoleil, l'ensemble des logements doivent être démolis et les familles relogées. Il faut les accompagner dans ce changement, sur le plan administratif sur le plan de l'organisation globale et prendre en compte également l'aspect psychologique et affectif. Pour certaines familles c'est source de satisfaction, pour d'autres c'est très douloureux. Quelques-unes refusent de partir. Le Toit Champenois, en situation difficile, sollicite le Club pour effectuer ce travail d'accompagnement social global. En effet, les éducateurs connaissent bien le quartier, les familles et leurs problématiques. Une éducatrice qui a travaillé pendant plusieurs années sur ce quartier accepte de relever ce défi.

Une convention est alors signée en février 2012 pour six mois entre le Club, le Toit Champenois et le Conseil Général qui finance la mesure ASLL. Elle sera prorogée jusqu'à la fin de l'année avec un financement uniquement Toit Champenois pour finaliser le travail.

2013-2014

La réorganisation du service « Suivi Jeunes et Familles »

L'évolution des politiques publiques sur le secteur social impacte de fait l'association, l'obligeant ainsi à anticiper et à se réajuster en permanence.

Plusieurs éléments sont sources d'inquiétude :

- La fin annoncée des contrats de ville en décembre 2013 avec une perspective 2014 de diminution drastique du nombre de quartiers sensibles qui se traduira par une baisse non moins considérable des financements de l'Etat. La prévention spécialisée est fortement concernée par ces mesures.
- La disparition du quartier sensible « Beausoleil » au profit de la construction d'un éco-quartier « Rosemont », avec une population différente et plus de mixité sociale peut remettre en cause la nécessité d'un poste d'éducateur et donc son financement.

Au regard de ces différents éléments, le Club est amené à repenser les modalités globales d'organisation et prend plusieurs décisions :

- Positionner le service à l'échelle de la ville et non plus à l'échelle des quartiers, ce qui correspond d'ailleurs à une réalité suite au relogement d'un certain nombre de familles dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur l'ensemble de la ville
- Supprimer les binômes éducatifs au profit d'une équipe qui intervient sur l'ensemble de la ville.
- Remettre en place une présence éducative sur le terrain quand les jeunes y sont, notamment en soirées et les samedis.

Des temps de travail sont menés avec l'ensemble de l'équipe sur toutes ces questions qui bien sûr font débats.

Les modifications principales qui en résultent sont les suivantes :

- * Augmentation du temps de présence des éducateurs sur le terrain notamment en soirées
- * Présence le samedi de 14h à 21h
- * Mise en place d'un planning pour chaque éducateur (obligation légale)
- * Création de dossiers usagers avec un référent identifié

Ces changements qui représentent un bouleversement important pour l'équipe se mettent en œuvre de façon progressive mais définitive au cours de l'année 2013.

La concrétisation de nouveaux projets

L'insertion du public reste une priorité majeure pour le Club. Les constats de terrain alimentent une réflexion permanente qui aboutit au développement de nouveaux projets tant dans l'insertion professionnelle des jeunes que dans l'insertion par le logement.

➤ **Le projet « Pass insertion Moët »**

L'entreprise Moët et Chandon développe depuis plusieurs années une politique d'insertion professionnelle en direction des jeunes en difficultés et travaille donc en lien avec les différentes structures sociales (Club, Mission Locale, École de la 2ème chance, permanence du jard...) qui accompagnent ces jeunes. Construire un outil commun pour faciliter leur parcours d'insertion dans l'entreprise et leur suivi global s'avère indispensable. Ce projet répond à cette nécessité. Un éducateur du service « Suivi Jeunes et Familles » s'y investit particulièrement, et en collaboration avec la mission locale travaille sur un guide qui propose :

- L'élaboration d'un livret de suivi (historique de la personne)
 - Un référent désigné à la fois dans l'entreprise et dans la structure sociale
 - Un coordonnateur de parcours.
 - La possibilité de faire des essais en milieu de travail (15 jours) afin de vérifier la motivation du jeune pour le poste.
 - Une visite de l'entreprise pour lui permettre une meilleure approche des différents métiers.
- Après quelques ajustements, ce guide est validé par l'ensemble des acteurs et imprimé par l'entreprise.

➤ **Le projet A.P.R.I.L (Accompagnement et Prévention par l'Insertion pour le Logement)**

C'est un projet de prévention des expulsions.

Il tient son origine d'un constat préoccupant, partagé avec le Toit Champenois, à savoir, une vacance commerciale pour l'organisme logeur, un dispositif d'hébergement saturé pour le Club et une forte croissance des locataires confrontés à des assignations, à l'expulsion.

La réflexion se construit à partir d'une idée force : la nécessité de travailler le plus en amont possible avec les familles ou personnes qui ne répondent plus aux sollicitations de l'organisme logeur, ni à celles des services sociaux et vont inexorablement à l'expulsion.

Le Club et le Toit Champenois voient l'intérêt de mutualiser compétences et outils pour trouver des solutions et lutter contre ces expulsions.

Le club, par sa bonne connaissance des territoires, son intervention en prévention spécialisée et son entrée associative (non connotée service social) pense être le bon interlocuteur et travaille avec le Toit Champenois sur cette question.

Le projet qui voit le jour a pour fondement l'accompagnement et la sécurisation des parcours de locataires en grandes difficultés et s'articule autour de deux axes :

- Un accompagnement social déclenché dès les premiers impayés de loyers pour éviter l'assignation et donc le passage au tribunal.
- La mise en place d'une intermédiation locative et d'un accompagnement social après la résiliation du bail, dans le cadre du protocole de prévention de l'expulsion, pour permettre au locataire de se maintenir dans son logement.

Un poste éducatif est prévu pour cette action

Le projet « APRIL » reçoit un très bon accueil de l'ensemble des financeurs sollicités (État, Fonds d'innovation social de l'habitat, Toit Champenois, Conseil Général, CAF) . Considéré comme un projet

expérimental, il se voit garantir un financement sur trois années et démarre concrètement en septembre 2014.

Il est cité en exemple par le Fonds d'Innovation Sociale de l'habitat comme projet innovant mettant en avant la collaboration entre un bailleur social et une association à vocation sociale.

➤ **Le projet « Pass' logement jeunes »**

En réponse à un appel à projet de l'Etat sur la problématique et les difficultés d'hébergement des jeunes de moins de 25 ans, le Club propose le projet "Pass'logement jeunes", dispositif qui permet de prévenir les ruptures des parcours d'hébergements et de sécuriser l'accès au logement des 18-25 ans en errance.

C'est la possibilité pour les jeunes qui ne trouvent pas leur place dans des hébergements ordinaires d'accéder à un appartement d'urgence qu'ils peuvent conserver pour en devenir locataire, dès obtention de ressources. La notion de parcours d'hébergement disparaît au profit d'un logement au statut évolutif qui permet le passage en douceur du statut d'hébergé au statut de locataire.

L'accompagnement social proposé est « à la carte » et gradué en fonction du besoin défini par le jeune lui-même qui redevient ainsi acteur de sa propre vie.

Une équipe mobile pluridisciplinaire, un référent unique et une coordination formalisée des différents acteurs sont les autres points importants du projet.

Ce projet n'est pas retenu sur le plan national mais reste en attente d'un possible financement sur le plan départemental.

LES FAITS MARQUANTS

➤ **Le développement fulgurant de l'hébergement d'urgence**

Au regard des besoins croissant d'années en années le nombre de places d'hébergement augmente considérablement.

De 23 places en 2012 il s'élève à 39 places en 2013, puis à 59 places fin 2014. Il devient le plus important dispositif du service « Insertion par le Logement ».

➤ **La refonte des projets de services**

La dernière révision date de 2009. Au regard des nombreux changements intervenus depuis, les équipes révisent leur projets de service en s'appuyant sur l'évaluation interne en cours de réalisation.

➤ **L'évaluation externe**

L'évaluation externe, comme l'évaluation interne, a été introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle porte sur les activités et la qualité des prestations des établissements, en prenant en considération les missions imparties à la structure et les besoins et attentes des populations accueillies. Elle doit être réalisée avant le premier janvier 2015.

Le renouvellement de l'autorisation des établissements est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe.

Sur proposition de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), plusieurs associations (8 CHRS de la région) dont le Club se regroupent afin d'envisager une gestion mutualisée pour la rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire. Pour le Club, l'évaluation a lieu en novembre 2014 et rend des conclusions positives.

➤ **La participation des usagers**

Le principe de la participation des personnes en situation de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques est réaffirmé avec force par l'État.

C'est un grand pas en avant dans ce domaine qui a pour corollaire **une évolution nécessaire de la place de l'utilisateur au sein des pratiques professionnelles.**

Le Club a commencé à initier ce changement avec la mise en place des groupes d'expression des usagers et du conseil de vie sociale. Puis il est allé plus loin en favorisant :

- La participation des usagers à l'évaluation interne,
- Leur prise de parole au cours des Assemblées Générales de l'association,
- Leur participation active au conseil consultatif des personnes accompagnées (CCPA) sur le plan départemental et national

Aujourd'hui, la consultation systématique des usagers pour tout ce qui les concerne est la ligne de conduite que le Club se fixe.

2012 à 2014 c'est aussi :

Une perte : Le décès brutal en mars 2014 de Martine Bottari, éducatrice sur le Service de Prévention Spécialisée depuis 2007. Son décès fut autant un traumatisme pour l'équipe que pour les personnes qu'elle accompagnait au quotidien.

Sur le plan local

- Le départ en retraite de Janine Spehner en décembre 2012 après 25 ans passés au Club
- La création d'un conseil d'établissement (2012)
- La création du site internet du Club (2013)
- Les 20 ans du tutorat scolaire (2013)
- De nouvelles embauches et de nouveaux métiers :
 - ❖ Le renforcement du pôle secrétariat avec l'embauche d'une salariée en Emploi d'Avenir sur 35h (avril 2013)
 - ❖ La création de nouveaux métiers sur le service insertion par le logement :
 - Un poste d'aide à domicile sur la Maison Relais (avril 2013)
 - Un poste d'agent technique pour gérer les achats de meubles et petit matériel, les états des lieux, les prises de rendez-vous pour travaux... (2012)
- Le réajustement du règlement intérieur (2014)
- L'adhésion du Club :
 - ❖ au GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) pour le service « Insertion par le Logement »
 - ❖ Au CNLAPS (Comité national de Liaison des associations de Prévention Spécialisée) pour le service « Suivi Jeunes et Familles ».
- La participation de l'équipe Suivi Jeunes et Familles à l'élaboration du plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) : présence dans les groupes de travail menés par la préfecture de Chalons en champagne.

Sur le plan national

- La loi no 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR avec entre autre la création de la Ccapex (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives)
- Le nouveau plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) 2013-2017

Ce que j'en retiens

Au fil des années le secteur associatif devient un acteur essentiel des politiques de lutte contre l'exclusion.

L'Etat est engagé dans un processus croissant de délégation aux associations et leur confie notamment la gestion du service public de l'hébergement. Le Club, par le développement continu de son service « Insertion par le Logement » en est l'exemple vivant.

Ces dernières années sont celles de la maturité de cette grande équipe au sens large du terme. Elle montre son extraordinaire capacité à s'ajuster, se restructurer, à réfléchir, partager, inventer, innover, à porter et faire vivre les projets même dans des contextes difficiles.

Elle démontre également sa forte implication dans tous les dossiers transversaux que l'association met en chantier.

Elle montre enfin son aptitude à faire évoluer en profondeur sa pratique professionnelle : travailler « autrement » en posant un autre regard sur la personne accompagnée, un autre regard sur sa propre posture professionnelle. Ce changement qui s'opère dans les mentalités permet que s'élaborent et se développent des axes de travail liés à la participation des usagers et à la place qu'ils ont à occuper au sein des structures qui les accueillent.

Donner aux usagers les moyens de faire entendre leur voix est devenu une priorité de l'association.

Conclusion

J'ai consacré à ce travail plus de temps que je ne le pensais, mais je ne le regrette pas. J'y ai trouvé un véritable intérêt et pris beaucoup de plaisir.

Sans doute m'a-t-il permis aussi de faire une transition douce entre l'activité intense de mon poste de direction et son arrêt brutal pour cause de retraite.

J'ai tenté de retracer le plus fidèlement possible, au fil de ces lignes la vie singulière de cette association.

Il me semble que la conclusion constitue un espace privilégié pour donner une image globale de l'association, de son positionnement, de ses choix, de ses valeurs, de ce qu'elle met en avant.

Alors en quelques lignes, voilà ce qui n'a pas encore été dit, ce qui la caractérise, ce qui fait sa carte d'identité.

C'est une association qui s'intéresse à ses salariés.

Elle met l'accent sur la formation et permet ainsi un accroissement des qualifications et des compétences de son personnel.

Elle favorise la mobilité interne, la promotion interne également.

Elle met en œuvre des pratiques de co-réflexion et d'auto-formation par l'analyse de pratiques accompagnée d'un psychologue.

Elle propose le recours à des consultants pour accompagner certains projets.

Elle est ouverte sur le partenariat et initie des réflexions inter-structures.

Elle fonctionne comme une organisation apprenante pour s'adapter à son environnement, répondre aux besoins du public, former les futurs professionnels.

C'est une association qui compte dans le paysage local.

Elle a la confiance de ses financeurs qui soutiennent ses projets.

Elle est présente dans un grand nombre de commissions départementales et nationales pour faire entendre sa voix au service des personnes en difficultés et représente dans certaines réunions les autres associations.

C'est une association qui croit et a toujours cru en la nécessité et la richesse du partenariat.

Il n'est pas inutile de rappeler son partenariat historique avec la ville dont les élus siègent toujours comme membres de droit au conseil d'administration, avec le Toit Champenois initié sous la présidence de Marcel CÉ, alors administrateur de l'office HLM, avec le Conseil Général, avec l'État mais aussi avec les autres associations et tous les établissements scolaires de la ville.

On le perçoit tout au long de la vie du Club, il en est une composante essentielle et n'est sûrement pas étranger au fait que l'association ait pu résister aux difficultés rencontrées.

C'est une association qui n'a jamais cessé de s'interroger, d'inventer, d'innover, de s'ajuster.

Elle a su développer des réponses adaptées aux problématiques du public à partir des constats des éducateurs de prévention spécialisée.

Et si aujourd'hui le service hébergement et insertion par le logement a pris une telle importance c'est bien que l'accès au logement est toujours le premier besoin à satisfaire pour que d'autres formes d'insertion soient possibles.

Je ne veux pas clore mon propos sans aborder deux points qui méritent réflexion.

Le Club a pratiquement l'âge de la politique de la ville et pourtant plus que jamais nous sommes confrontés aux mêmes problématiques d'insertion par le logement et l'économique pour les jeunes. Qu'en penser ?

Une association comme le Club est en capacité de venir en aide aux personnes les plus démunies, de les accompagner dans leur parcours d'insertion mais n'a pas prise sur un contexte socio-économique national voir international. Son action reste donc plus que jamais nécessaire.

La question de la gouvernance associative se pose aujourd'hui avec une grande acuité. Un certain nombre d'associations ont disparu du paysage local et il devient de plus en plus difficile de renouveler les administrateurs. Est-il toujours possible d'allier engagement bénévole et gestion d'associations qui sont devenues de vraies entreprises ? Un réel dilemme lorsqu'on sait l'importance du poids de la gouvernance associative face aux enjeux de demain.

Les évolutions dans le secteur social vont se poursuivre.

Je souhaite que l'association soit suffisamment forte pour résister aux changements conjoncturels, qu'elle ne cesse jamais de se réinterroger sur ses pratiques, qu'elle garde comme priorité la professionnalisation de ses équipes par des efforts constants de formation, qu'elle fonctionne en mode projet, qu'elle reste comme elle l'a toujours été une force d'interpellation et de propositions, qu'elle continue d'affirmer ses valeurs et accompagne dans le plus grand respect, les personnes les plus démunies.

Je pars tranquille, elle est dans de bonnes mains.